

REPUBLIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE
L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National Nouabalé-Ndoki (PROGEPP)

Organisation Internationale des Bois Tropicaux



ITTO

Rapport d'Achèvement du projet

Intitulé du projet ou de l'avant-projet OIBT : Gestion et Préservation de la Biodiversité dans une Concession Forestière Adjacente à Une Zone de Protection Intégrale (Parc National de Nouabalé Ndoki) Nord Congo (Phase II)

Gouvernement hôte : République du Congo

Agence d'Exécution : Wildlife Conservation Society

Table de matières

Résumé analytique	3
1 Identification du projet.....	5
1.1 Contexte.....	5
1.2 Origine et problèmes	6
2 Objectif et stratégie d'exécution du projet	9
3 Degré de réalisation du projet (éléments du projet planifiés et exécutés)	11
4 Résultats du projet, participation des bénéficiaires visés.....	27
5 Bilan et analyse.....	35
6 Enseignements dégagés.....	40
7 Conclusions et Recommandations	46
8 ANNEXE.....	48
Annexe 1 : Etat financier du Projet.....	48
Annexe 2 : Etat de trésorerie du projet.....	48
Annexe 3 : Mémoires de collaboration pour la mise en œuvre des activités alternatives.....	エラー! ブックマークが定義されていません。

Liste des Abréviations

AAC : Assiette Annuelle de Coupe
APC : Arme de Petite Chasse
AGC : Arme de Grande chasse
BLAB : Brigade Lutte Anti Braconnage
CE : Comité d'Evaluation
CIB : Congolaise Industrielle des Bois
CI: Constat d'Infraction
CITES: Convention on International Trade Endangered Species of Wild and Flora
CP : Comité de Pilotage
CTP : Conseiller Technique Principal
CTPE : Comité Tri national de Planification et d'Exécution
DAC : Demande d'Action Corrective
EIP : Espèce Intégralement Protégée
EFIR : Exploitation Forestière à Impact Réduit
FFEM : Fond Français pour l'Environnement Mondial
FSC: Forest Stewards hip Council
IFO: Industrie Forestière d'Ouessou
INCEF: International Conservation and Education Fund
MDDEFE : Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement
OIBT : Organisation Internationale du Bois Tropical
PPA : Permis de Port d'Arme
PGC : Permis de Grande Chasse
PNNN : Parc National Nouabalé-Ndoki
PNOK : Parc National Odzala-Kokoua
PPC : Permis de Petite Chasse
PROGEPP : PРоjet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc Nouabalé-Ndoki
PV : Procès Verbal
RCA : République Centrafricaine
RCLT : Réserve Communautaire du Lac Télé
RDC : République Démocratique du Congo
SIG : Système d'Information Géographique
TNS : Tri National de la Sangha
UFA : Unité Forestière d'Aménagement
UFE : Unité Forestière d'Exploitation
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID: United States Agency for International Development
USFWS: United States Fish and Wildlife Services
USLAB : Unité de Surveillance et de Lutte Anti-braconnage
WCS : Wildlife Conservation Society

Résumé analytique

Les aires protégées sont au cœur de la politique du Congo pour assurer la protection à long terme des ressources naturelles et de la biodiversité. Dans la partie Nord du pays, les zones protégées couvrent plus de 2 millions d'hectares et comprennent les Parcs Nationaux d'Odzala-Kokoua (PNOK), de Nouabalé-Ndoki (PNNN), et la Réserve communautaire du Lac Télé (RCLT). Le Parc National de Nouabalé-Ndoki fait partie du Réseau des aires protégées du Tri-national de la Sangha. À l'Ouest et au Nord-Ouest se trouvent les voisins, des Parc Nationaux de Lobéké au Cameroun (PNL) et de Dzanga Ndoki/Dzangha Sangha en République Centrafricaine.

Les concessions forestières entourant ces aires protégées ont été concédées aux exploitants forestiers pour la production du bois d'œuvre. Au Congo Les concessions forestières de Kabo (300.000 hectares) et de Pokola (560.000 hectares) au sud ont été les sites d'exploitation commerciale du bois depuis les années 1970. Loundougou (386.000 hectares), à l'Est, et Mokabi (375.000 hectares) au Nord, ont été attribuées aux sociétés forestières internationales en 2001. L'intensification de l'activité forestière dans le Nord du Congo vers la fin des années 1990 et le début des années 2000 a ouvert le PNNN à de nouvelles menaces. Or, certains des impacts les plus dévastateurs de l'industrie forestière sur les forêts tropicales ne sont pas obligatoires et peuvent être évités avec des pratiques de gestion appropriées, dont la mise en œuvre des stratégies d'atténuation.

Le Projet a été créé pour atténuer les impacts secondaires, non obligatoires de l'exploitation forestière dans les concessions forestières de Kabo-Pokola-Loundougou-Toukoulaka-Pikounda autour du Parc National de Nouabalé-Ndoki. Les trois organismes partenaires - le Ministère congolais de l'Economie Forestière (MEF), la compagnie forestière Congolaise Industrielle des Bois (CIB), et Wildlife Conservation Society (WCS), ont fusionné leurs efforts financiers, matériels et leurs ressources humaines pour former un projet indépendant (1) pour protéger le Parc National de Nouabalé-Ndoki contre la pression de la chasse, (2) gérer la faune dans les concessions forestières de la CIB, et (3) atténuer les effets potentiellement négatifs de l'exploitation forestière sur les moyens de subsistance des populations locales (PROGEPP 1999, 2008). Avec l'objectif de protéger les espèces fauniques en particulier et de la biodiversité en général, ces partenaires se détachèrent des approches traditionnelles de gestion forestière qui portait uniquement sur la production de bois. Ces concessions ont formé une zone tampon autour du parc qui a également contribué à la conservation du Réseau de la Sangha Tri-national.

Pour ce faire, en gérant durablement la faune dans les concessions CIB adjacentes au Parc National Nouabalé-Ndoki, les trois partenaires contribuent à assurer l'intégrité à long terme du parc, tout en poursuivant l'intérêt de la CIB dans les nouvelles méthodes d'aménagement forestier et l'engagement du Ministère de l'Economie Forestière dans le développement durable en tant que membre de l'OIBT. Tels sont les objectifs qui ont amené ces partenaires à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement des écosystèmes à très grande échelle dans les UFAs Kabo-Pokola-Loundougou-Toukoulaka et l'UFE Pikounda Nord attribuées à CIB pour l'exploitation forestière et périphériques au Parc National Nouabale-Ndoki, basé sur le protocole d'accord signé le 02 juin 1999, renouvelé en 2008 et le mémorandum de collaboration relatif à la mise en œuvre du projet PD 310/04 REV.2(F).

Les partenaires du projet avaient pour objectif de renforcer et d'améliorer le système de gestion mis en œuvre grâce au financement OIBT lors de la phase I du projet. Les objectifs particuliers comprennent la protection de la faune sauvage, en impliquant les communautés locales dans la gestion de leurs ressources, et la promotion des substituts alimentaires et économiques à la chasse. Les fonds de l'OIBT (Suisse, Japon, France, USA), du Gouvernement du Congo, de WCS (WCS, USAID, CARPE, USFW), et de la CIB ont soutenu efficacement les volets suivants : coordination et administration du projet, éducation à la conservation, activités de substitution à la chasse commerciale, gestion de la faune, suivi et recherche écologique/socio-économique, réduction de l'impact de l'exploitation forestière, et protection de la faune sauvage. Le progrès enregistré pendant la période de mise en œuvre du projet a été synthétisé, évalué, et amélioré par le personnel du projet et a contribué significativement à la finalisation des plans d'aménagement des concessions CIB, leur certification et à l'amélioration des activités de gestion en cours. Le suivi écologique et socio-économique a servi à évaluer et orienter les activités du projet.

Pour généraliser le travail réalisé dans les concessions CIB, les approches de gestion des écosystèmes dans la zone d'intervention du projet seront intégrées dans la politique nationale en matière de faune et pourront constituer des standards de plans d'aménagement forestier du Congo par le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement. Les leçons du projet sont formulées et présentées au MDDEFE, aux Gouvernements des pays d'Afrique Centrale et à la communauté internationale afin de promouvoir les exigences de conservation et de gestion de la faune dans les concessions forestières.

Le second objectif principal est d'étendre le modèle PROGEPP dans d'autres concessions forestières au Nord Congo. La société Rougier a emboîté le pas pour la protection du Parc National Nouabalé Ndoki dans la concession de Mokabi à la frontière Nord du parc. En fait, un programme de gestion de la faune et d'aménagement des forêts a été déjà développé dans la concession de Ngombé après finalisation de l'accord entre IFO, WCS, et le Gouvernement du Congo. Ensuite, des plates formes ont été tenues afin de transmettre l'expérience acquise par PROGEPP aux gestionnaires des concessions forestières de la zone TNS (Cameroun et République centrafricaine).

1 Identification du projet

1.1 Contexte

(i) Depuis 1994, le Gouvernement du Congo, la WCS et la CIB se sont impliqués dans l'échange d'information et les discussions concernant la problématique de la gestion des forêts dans le Nord Congo. Cette relation s'est basée sur des objectifs communs pour l'amélioration de la gestion forestière dans les concessions CIB, concessions qui font partie intégrante de l'écosystème complexe du PNNN et de sa périphérie. Cette initiative de gestion d'un écosystème à l'échelle du paysage (Kabo-Pokola-Loundoungou-Nouabalé Ndoki) (PD 4/00) résulte de trois volontés convergentes : le besoin de mettre en place et gérer une Zone Tampon protégeant le Parc National de Nouabalé Ndoki (PNNN) ; l'intérêt de la CIB pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources forestières ; l'engagement du Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE), en tant qu'Etat membre de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) dans des actions de développement durable et de conservation. Le projet vise à étendre la conservation de la faune et la gestion intégrée au 21 000 km² du paysage Ndoki-Likouala.

Le paysage Ndoki-Likouala est constitué d'un noyau de zone protégée, le PNNN (4000km²), bordé au Sud et au Nord par trois concessions forestières : Kabo (3000km²), Pokola (5600km²) au Sud ; Loundoungou (3860km²) à l'Est ; Mokabi (3750km²) au Nord. Le PNNN est en continuité avec le Parc National de Dzangha-Sangha en République Centrafricaine (RCA) et le Parc National de Lobéké au Cameroun, l'ensemble formant l'aire de conservation du TNS. La concession de Ngombé (10000km²) occupe une position stratégique entre la concession Pokola et le Parc National d'Odzala-Kokoua.

Ce paysage est occupé par une importante population d'animaux et de plantes listées comme sérieusement menacées ou vulnérables selon la liste rouge de l'UICN. Cette liste inclut l'éléphant de forêt, le gorille, le chimpanzé, l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), la loutre à collier (*Lutra maculicollis*) et le crocodile nain (*Ostrolea tetraspis*). Concernant les végétaux, plusieurs espèces appartenant à la liste rouge se retrouvent dans la zone. L'espèce sérieusement menacée *Autranella congolensis*, les espèces menacées *Pericopsis elata*, *Diospyros classiflora* et *Schwartzia fistuloides*. Les essences exploitées sont listées comme vulnérables : *Entandrophragma spp*, *Khaya spp*. Le PNNN représente ainsi un sanctuaire pour nombreuses de ces espèces et il est primordial que la gestion des concessions périphériques se fasse de façon à protéger ces ressources génétiques.

La concession forestière de Nouabalé-Ndoki a acquis le statut de Parc National par décret en 1993. Les concessions de Kabo, Pokola et Loundoungou ont été attribuées à la CIB pour l'exploitation forestière. La concession Mokabi a été attribuée en 2000 à une société d'exploitation française, Rougier. Jusque 1980, la concession de Ngombe a été exploitée par une compagnie d'Etat qui a fait faillite. La concession a ensuite été attribuée à IFO du groupe-Danzer en 1999.

La concession de Pokola rassemble la plus grande partie de la population du centre de la région, estimée à 13200 habitants en 2003. Elle présente le plus grand impact potentiel sur les écosystèmes de la zone périphériques. La CIB exploite la concession de Pokola depuis 1962, avec pour conséquence le développement d'infrastructure permettant l'amélioration des conditions de vie non seulement des employés mais de toute la communauté en général. Pour ces raisons, Pokola qui n'était à l'origine qu'un simple village de pêcheurs, est devenu le pôle d'attraction majeur du Nord Congo. Les autres sites majeurs des concessions CIB sont Kabo (2600hbts), les campements de forêts de Ndoki1 (1000hbts) et Ndoki2 (900hbts) ainsi que des petits villages le long de la Sangha et dans la zone Est des Terres Kabounga.

La concession de Loundoungou est utilisée par les populations semi-nomades mbendzele ainsi que par les groupes Bantous installés le long de la rivière Motaba. La concession Kabo constitue une zone d'exploitation forestière à but commercial depuis 1970 tandis que Loundoungou n'avait jamais été exploité auparavant. En 2001, la CIB a ouvert une route majeure à travers cette concession, route qui passe à moins de 5km des bordures du PNNN. En 2003 la CIB a débuté l'exploitation dans la concession et a mis en place une base vie forestiere dans une zone jusque là inhabitée, à quelques 19km de la frontière du PNNN.

La compagnie Rougier a commencé l'exploitation dans la concession Mokabi en 2000 et s'est engagée à la réalisation d'un plan d'aménagement. Les études écologiques menées par WCS en 2002-2003 ont montré une forte pratique des activités de chasse à but commercial dans la concession Mokabi avec des incursions dans le PNNN, ainsi que l'existence d'un trafic de viande de brousse organisé jusqu'à Nola en RCA.

La concession de Ngombé et sa proximité avec le Parc d'Odzala fait l'objet de pression importante en termes de chasse commerciale, notamment du fait de l'ouverture de l'axe routier majeur Brazaville-Ouesso.

1.2 Origine et problèmes

(i) Dans le passé, les compagnies forestières d'Afrique Centrale se sont souvent contentées d'exploiter les forêts, sans les gérer en tant qu'écosystèmes complexes. Du fait du manque de préoccupation quant à la gestion de la faune, les infrastructures de nombreuses compagnies forestières ont été utilisées pour le trafic de la viande de brousse et les activités de chasse illégale sur des espèces protégées. Les concessions forestières du bassin du Congo ont favorisé l'établissement d'un commerce de viande de brousse et d'un réseau de trafic d'ivoire utilisant les infrastructures des compagnies pour accéder à des zones reculées de forêt et en faire sortir les produits (Ape Alliance, 1999). Les campements forestiers sont souvent à l'origine de la création d'un marché et du développement d'un commerce de viande de brousse dans des zones jusque là intactes. Les revenus des populations travaillant pour les compagnies, dans les campements et dans les villes attirent les commerçants, les trafiquants de viande de brousse, les personnes à la recherche d'emploi ... L'ensemble mène à une croissance démographique rapide et importante. La facilitation des accès, la croissance démographique, l'influx de capitaux et l'augmentation consécutive de la demande en viande de brousse ont mené à l'augmentation rapide des activités de chasse commerciale avec pour résultat la disparition de la faune dans les forêts. La disparition de la faune et l'hégémonie culturelle associée au pic démographique a un effet majeur sur les populations autochtones qui dépendent directement des ressources forestières. Différentes problématiques ont identifiées et listées ci-dessous :

La chasse commerciale

Elle représente la principale menace sur la faune sauvage dans les zones périphériques au PNNN. Les populations sauvages subissent une pression de chasse importante du fait du développement du commerce de viande de brousse et de la facilitation des accès routier. Jusqu'en 1996, la région du Nord Congo manquait de route. Au cours de ces dernières années, un réseau routier dense s'est créé dans toutes les concessions Nord et Est du PNNN, avec pour conséquence un développement de la chasse commerciale menaçant la faune sauvage aux frontières Nord-Est du PNNN. La pression de chasse sur les populations d'éléphants au Sud des concessions Pokola et Mokabi est élevée. Les activités de chasse menées dans et autour des clairières sont une menace à prendre en considération de façon prioritaire.

Pratique non durable des activités de chasse locale

Avec l'augmentation des populations des sites de Pokola, Kabo, Loundoungou et Mokabi, la chasse villageoise pratiquée pour l'usage local prend une ampleur incompatible avec un usage durable. Une gestion responsable est indispensable afin de ramener ces activités de chasse soutenables à long terme.

Procédés d'exploitation forestière de faible qualité

L'une des menaces majeures sur le PNNN découlant de l'exploitation forestière reste l'ouverture des routes et l'installation des campements forestiers et scieries qui facilitent le développement de la chasse commerciale et entraîne une croissance démographique qui menace la faune sauvage. Récemment, l'exploitation se concentrait sur certaines essences spécifiques, mais au fur et à mesure que le nombre d'essences exploitées augmente, la destruction de la canopée s'intensifie et menace l'écosystème.

Faible capacité d'actions de conservation

Il est important que le Gouvernement du Congo augmente ses capacités en termes de conservation, ceci afin de mettre en place une gestion effective de la protection de la faune sauvage. Le personnel doit être identifié, formé et supervisé, à court, moyen et long terme.

Manque de sources protéiques alternatives à la viande de brousse, manque de ressources économiques alternatives à la pratique de la chasse

Les ressources alternatives doivent être développées auprès des communautés locales afin d'offrir une solution autre que la pratique de la chasse commerciale. Les campements forestiers doivent faciliter l'approvisionnement en ressources protéiques alternatives afin de nourrir les populations y habitant.

Faible capacité de mise en œuvre d'actions de conservation

Il est important que le gouvernement du Congo améliore cette capacité afin de permettre la mise en œuvre d'une gestion et d'une protection efficace de la faune. La politique de gestion de la faune doit être développée, ceci afin de contrôler les accès, les activités de commerce et les mouvements d'immigration consécutifs aux activités d'exploitation forestière. Des lignes de conduite nationales et internationales doivent être développées, en prenant en compte les considérations de développement et de gestion de la faune dans le cadre de l'utilisation mixte des forêts.

Manque de support des activités de conservation

La faible compréhension de la notion de gestion durable et le manque d'information sur les bénéfices liés à la conservation créent un défaut de soutien des actions de conservation, au niveau local, provincial ou national.

2 Objectif et stratégie d'exécution du projet

i) Le projet PD 310/04 Rev 2 (F) de la phase II s'est focalisé sur la gestion et préservation de la biodiversité dans une concession forestière adjacente à une aire de protection intégrale (PNNN) au Nord Congo. Les objectifs suivants ont été définis :

Objectif de développement : *Conservation et gestion durable de la biodiversité et production du bois tropical de grande valeur dans les concessions forestières formant une zone tampon adjacente au Parc National Nouabalé Ndoki, au nord de la République du Congo.*

Objectif spécifique 1 : *Mettre en place et faire le suivi des systèmes de gestion d'écosystème avec la société d'exploitation forestière et les communautés locales dans les 1,3 millions d'hectares des concessions Kabo-Pokola-Toukoulaka/Loundoungou formant une zone tampon adjacente au Parc National Nouabalé Ndoki, République du Congo.*

Objectif spécifique 2 : *Promouvoir la gestion de la biodiversité et de la faune dans l'aménagement des forêts de production à travers la reproduction d'une approche de modèle dans les concessions forestières clefs dans la zone de conservation transfrontalière du Tri National de la Sangha, voisine au Cameroun, de la République Centrafricaine et la République du Congo.*

ii) Le projet s'emploie au management des écosystèmes des concessions forestières adjacentes au PNNN. Cette approche constitue une innovation et requiert la collaboration des principaux partenaires de la région pour une gestion participative. La stratégie d'action prend en compte l'importance de l'amélioration de la gestion rationnelle des ressources forestières et de la conservation de la biodiversité dans le but d'assurer, sur le long terme, l'intégrité des écosystèmes. La définition de la stratégie se fait dans un contexte de gestion économique durable.

Le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et l'Environnement, la CIB et la WCS se sont accordés pour travailler ensemble avec les communautés à la mise en place d'un projet dont le but sera la gestion rationnelle de la faune et des forêts en s'intégrant dans le processus de gestion des écosystèmes à l'échelle du paysage national.

Le système de gestion forestière et de gestion des ressources communautaires, mis en place durant la première phase, a continué d'être organisé et sera régulièrement réévalué et adapté en fonction du contexte, ceci afin de promouvoir la conservation de la biodiversité. Le projet offre les moyens de développer les outils pratiques acquis permettront au Congo d'atteindre les objectifs de gestion durable des forêts et de promouvoir ce concept dans les autres concessions de la zone de conservation du TNS. La stratégie du projet repose sur une longue période d'expérience dans le domaine de la conservation et de la gestion forestière.

Un audit indépendant du projet PD 4/00 a été réalisé en Juin 2004. Les résultats sont globalement positifs et la poursuite des actions a été recommandée. Les atouts majeurs du projet ont été identifiés : (1) stratégies innovantes de gestion de la faune ; (2) techniques d'application des lois et outils de recensement ; (3) programme d'éducation environnementale ; (4) système efficace d'importation de sources protéiques alternatives au sien des sites CIB ; (5) outils de gestion des données de l'anti-braconnage et des données écologiques. Il a en parallèle été recommandé d'améliorer les études socio-économiques (en particulier concernant les peuples semi-nomades), de développer au sein des communautés des activités alternatives

génératrices de revenus et enfin de réaliser une étude plus précise de la viabilité de l'exploitation des essences du genre *Entandrophragma* par la compagnie CIB.

Toutes ces recommandations ont été prises en compte lors de l'élaboration de la stratégie d'action pour la phase II du projet. Aucune modification n'a été apportée au PD 310/04 Rev.2 (F). La plupart des hypothèses concernant la volonté des parties prenantes (communautés locales, autorités locales, sociétés forestières, etc.) à s'engager dans le projet relèvent de l'environnement institutionnel, car le succès du projet en dépend. Nous allons atténuer les effets des hypothèses en les tenant informer du projet, ses activités et son progrès, par les prises de contacts réguliers avec les autorités locales, les réunions de prise de contact et sensibilisation avec les communautés locales, et les réunions avec les sociétés forestières.

iii) Les concepts suivants ont été identifiés, ainsi que leurs risques associés. Ci-dessous nous expliquons comment chacun de ces risques a été pris en compte ou écarté lors de la conception du projet :

- ✓ les compagnies forestières s'engagent à implanter dans leur concession un système de gestion durable des forêts et de la faune.
 - Le gouvernement du Congo a requis que des programmes de gestion de la faune soient intégrés aux stratégies de gestion des forêts. L'IFO-Ngombé s'est engagée à un accord formel de gestion de la faune en novembre 2004. La compagnie Rougier a accepté d'initier une collaboration sous peu.
- ✓ les représentants nationaux et locaux du gouvernement ainsi que les communautés locales supporteront les principes du projet.
 - Ainsi qu'il a été constaté lors de la phase I, l'un des risques associé à la gestion de la faune est que les trafiquants de viande de brousse ne se révoltent contre les mesures de contrôle, créant un soulèvement. Le succès de la phase I a démontré que bien que les communautés locales subissent des contrôles importants, ils ont développé une compréhension de base des principes et ont supporté les actions de gestion. Les risques les plus élevés se sont retrouvés dans les grands centres tels que Pokola ; ainsi le dialogue et un support marqué de la part du gouvernement ont aidé à l'établissement des systèmes. Dans la continuité de l'approche développée dans la phase I, un profil général de campagne d'information et d'engagement des compagnies publiques ont contribué de façon significative à l'implantation en douceur de la composante de gestion de la faune.
- ✓ les partenaires TNS montrent une volonté de s'engager dans le processus. Le comité Technique de Coordination du TNS a placé l'objectif spécifique 2 comme prioritaire dans son plan d'action triennal.
- ✓ l'implantation du projet sur le terrain ne sera pas perturbée par l'instabilité politique, du fait de la localisation lointaine du site.
 - Les soulèvements civils sont l'une des sources d'inquiétudes du projet en particulier lorsqu'il s'agit de populations immigrées et de réfugiés économiques qui traversent les frontières au niveau des forêts du Nord Congo. La problématique de l'immigration des citoyens de RDC au sein des concessions doit être adressée aux niveaux supérieurs du gouvernement du Congo. La situation politique du Congo Brazzaville est relativement stable et une procédure ferme de réforme politique et économique est instaurée dans la région. L'implantation du projet sur le terrain ne sera pas perturbée par l'instabilité politique.

3 Degré de réalisation du projet (éléments du projet planifiés et exécutés)

i) Les objectifs du projet sont demeurés pertinents tout au long de l'exécution du projet. Il en a été de même pour les produits et les activités ; sauf quelques différences prêtes dans leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le développement des activités alternatives.

a) Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : *Mettre en place et faire le suivi des systèmes de gestion d'écosystème avec la société d'exploitation forestière et les communautés locales dans les 1,3 millions d'hectares de concession Kabo-Pokola-Loundoungou formant une zone tampon adjacente au Parc National Nouabalé Ndoki, République du Congo.*

Au Congo, la législation a obligé l'industrie à prendre des mesures pour réduire ou atténuer son impact environnemental sur la biodiversité. La signature d'une convention est une chose, mettre en œuvre un programme de conservation sur le terrain dans une concession forestière avec une longue histoire répandue de braconnage commercial en est une autre. Les approches pratiques sur le terrain et les relations de confiance et de respect mutuels entre les membres clés du personnel des trois organisations ont fait le succès du projet là où les efforts antérieurs avaient échoué. Luttant contre le commerce répandu, lucratif et retransché de viande de brousse a été délicat et, parfois, une dangereuse entreprise pour les partenaires du projet. Les partenaires ont réussi à obtenir le soutien des employés de la CIB et des communautés locales. Le Projet a atteint du succès dans la gestion de la chasse, la protection de la faune, sensibilisation sur la conservation, et l'établissement de zones de protection mises à part. Le programme a contribué à la planification de la gestion des concessions forestières et les processus de certification FSC. Le parc avait reçu la protection de la zone tampon et plusieurs éléments clés du plan de zonage d'origine ont été intégrés dans les plans de gestion des concessions.

Par ailleurs, les imperfections constatées quant au développement et à la mise en œuvre des activités alternatives a motivé le comité directeur de l'OIBT de recommander que ces activités soient insérées dans le cadre du développement local sous la responsabilité des conseils de concertation des séries de développement communautaire des deux départements (sangha/Likouala). Ces organes sont agréés comme outil de développement par excellence dans ces milieux ruraux. La recommandation a été matérialisée avec la signature des mémorandums de collaboration entre ces instances et les intervenants du projet. Cette collaboration s'est avérée comme un bol d'oxygène dans le développement et l'effectivité de la mise en œuvre des activités alternatives.

Objectif spécifique 2 : *Promouvoir la gestion de la biodiversité et de la faune dans l'aménagement de forêt de production à travers la reproduction d'une approche de modèle dans les concessions forestières clefs dans la zone de conservation transfrontalière du Tri-National de la Sangha, voisine au Cameroun, de la République Centrafricaine et la République du Congo*

Le programme était la première initiative sur le terrain en Afrique Centrale pour intégrer efficacement les principes de conservation de la faune dans la gestion des concessions forestières et fournit de précieuses leçons et des méthodes pour des initiatives similaires ailleurs dans la République du Congo et du Bassin du Congo.

Pour preuve, le Comité Technique de Coordination du Tri National Sangha (TNS) a placé cet objectif spécifique comme prioritaire dans son plan d'action triennal.

Des avancées pratiques significatives de terrain ont eu lieu dans l'Unité Forestière d'Aménagement de Mokabi-Dzangha. La concession de Mokabi a accepté d'initier une collaboration d'une approche de gestion des écosystèmes. D'ailleurs, l'adoption du plan d'aménagement de cette concession en 2009 est une preuve tangible de cette volonté. Pour ce faire, une Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage sera opérationnelle sous peu.

Quant à l'UFA Ngombé, l'entreprise s'est engagée à un accord formel de gestion de la faune en novembre 2004 dans le but d'atténuer la menace due au développement de la chasse commerciale dans la frontière Est du PNOK. Une USLAB est opérationnelle. Le suivi du système est rendu effectif grâce aux activités de monitoring écologique et socioéconomique organisées.

b)

1)

Produit 1.1_La Coordination du projet et l'unité d'aménagement mises en place fonctionnent efficacement

L'équipe de coordination est au complet. Le recrutement des écogardes de 2008 a permis une première augmentation d'effectif. Ceci étant, en mars 2011, l'équipe de lutte anti braconnage dispose donc de 3 Chefs de patrouille et 31 écogardes. Des dysfonctionnements ont été constatés quant au fonctionnement de cette unité. Cependant, une redéfinition des stratégies de protection est en cours de réflexion. Deux (02) Educateurs assurent la mise en œuvre du programme de sensibilisation et d'Education environnementale. La recherche appliquée regroupe la section écologique (6 agents) et la section socio économique (7 agents).

Activité 1.1.1 Gestion, administration et rédaction des rapports du projet

Quand les organisations travaillent ensemble, il est essentiel que la structure organisationnelle soit clairement définie afin d'éviter les chevauchements, de prévenir les conflits et de permettre au projet de fonctionner efficacement. Le protocole a accompli deux choses. Premièrement, il a défini les objectifs de la collaboration et les rôles de chacun des partenaires, y compris les ressources financières, logistiques et les ressources humaines que chaque organisation était supposée contribuer et les activités qu'elles étaient censées entreprendre. Deuxièmement, il a défini la structure de gestion du projet, y compris les responsabilités du personnel clé. Au niveau du projet, le MDDEFE et WCS ont cogéré le projet et ils ont conjointement supervisé les activités du projet et le personnel, chaque organisation appliquant les activités pour lesquelles elle était responsable. WCS a également géré le budget, garantissant la transparence financière pour le MDDEFE et la CIB. La CIB a joué un rôle indirect dans la gestion du projet, elle a attribué à une personne le rôle de liaison quotidienne avec le projet et fourni des informations et des idées aux réunions du comité technique et de concertation. La rédaction des rapports a été une tâche régalienne de la coordination du projet, appuyés par les techniciens clés de terrain. Tout au long de la mise en œuvre du projet, huit (08) rapports techniques ont été produits.

Activité 1.1.2 Aménagement des infrastructures et acquisition de matériels

Durant la mise en œuvre du projet, des infrastructures ont été aménagées bien entendu avec l'acquisition d'un matériel nouveau. Le tableau 1 ci-dessous récapitule la liste de ces immobilisations et éventuellement leur état actuel.

Tableau 1 : Récapitulatif des infrastructures aménagées et du matériel acquis

Matériel acquis et infrastructures aménagées	Etat actuel
Achat Ordinateur	Bon
Achat imprimante	En panne
Achat plastificateur	Bon
Achat d'un pousse-pousse	Bon
Achat des hélices pour moteur hors bord et pièces	Bon
Achat 2 moteurs hors bord (40CV et 25CV), hélices	Bon
Achat 1 tronçonneuse, 1 débroussailluse, compresseur	Bon
Achat cracheur	Bon
Achat 02 Groupes électrogènes	Bon
Construction maison groupe, installation électrique	Bon
Réfection maisons écogardes	Bon

Activité 1.1.3 Rencontre du Comité directeur et animation de la coordination du projet

Les réunions du Comité Directeur prévues se sont tenues avec succès grâce à la forte implication et participation de toutes les parties prenantes. Une fois dans le mois, les partenaires du projet se sont réunis en cellule de concertation.

Activité 1.1.4 Réunion de tous les intervenants (CIB, MEF, WCS, représentants des communautés locales) tenues chaque 1 à 2 mois

En marge des réunions internes organisées deux fois par semaine (samedi et lundi) pour la planification du programme hebdomadaire et l'évaluation de celui-ci, tous les partenaires du projet se réunissent une fois le mois en cellule de concertation. Le Comité Technique se réunit deux fois par an pour la planification et l'évaluation des activités. Un technicien SIG permanent est disponible dans le site. Les comités de gestion des ressources Naturelles fonctionnent à merveille grâce au renforcement quotidien de capacités de leurs membres.

Produit 1.2 Le plan de gestion et de protection de la faune sauvage est élaboré, adopté et mis en œuvre avec un contrôle approprié et des mécanismes de protection

Le plan de gestion et de protection de la faune sauvage a été élaboré, adopté et mis en œuvre avec un contrôle approprié et des mécanismes de protection ; mais il convient de signaler d'une part le problème de couverture spatiale au regard de la superficie totale à couvrir, du nombre et de la qualité d'écogardes présents sur le terrain et d'autre part les problèmes de dysfonctionnement liés à la mobilité du personnel. Ceci étant, les efforts consentis n'ont guère réussis à réduire le braconnage à un niveau acceptable avec notamment la prolifération des cas d'abattage d'espèces intégralement protégées. Cependant, les plans d'aménagements des UFA CIB ont intégré le plan de gestion de la faune. Par ailleurs, Les résultats des inventaires

écologiques ont aidé d'avoir une idée sur la répartition des grands mammifères et d'identifier les zones prioritaires de protection. Les méthodes de recherche participative ont été conçues pour intégrer les connaissances locales, les perspectives et les priorités dans l'élaboration des règlements d'accès. Elles offrent aux populations locales un rôle dans la recherche et la planification qui peut aboutir à des solutions localement adaptées à la gestion des ressources.

Activité 1.2.1 Rédaction et mise en place du plan de gestion de la faune avec la participation des intervenants pour la promotion de l'utilisation rationnelle de la vie sauvage et de la conservation

Dans les concessions CIB, le plan de gestion de la faune a constitué une étape primordiale dans l'élaboration des plans d'aménagement. Ainsi, dans chaque UFA, des réunions de consultation et de concertation avec toutes les parties prenantes ont été organisées pour la prise en compte des préoccupations de tous les intervenants. Présentement, toutes les concessions dédiées à la CIB adjacentes au Parc National Nouabalé-Ndoki sont aménagées et certifiées (FSC).

Activité 1.2.2 Formation annuelle des écovigilants recrutés localement pour la mise en application des principes d'aménagement de la faune sauvage

En 2008, neuf (09) écovigilants ont été recrutés pour compléter les effectifs de l'Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage (USLAB) des Concessions CIB à 34 écovigilants. La formation de ces nouvelles recrues a été combinée avec le recyclage de tous les autres écovigilants (25).

Activité 1.2.3 Techniques de gestion y compris la manipulation de la pression de la chasse et les systèmes de chasse organisée, dans le contexte d'un zonage basé sur les usages traditionnels des autochtones et appuyés par le suivi écologique

Pour assurer la protection du PNNN contre les effets indirects de l'exploitation forestière et garantir la durabilité des ressources renouvelables dans les concessions forestières concédées à la CIB, les activités assurant les prélèvements contrôlés et rationnels ont été mises en œuvre. Ainsi, la chasse contrôlée en est une des formes de gestion de la faune sauvage qui implique l'ensemble des partenaires du projet (CIB, MDDEF et WCS). Elle s'effectue conformément aux procédures éditées à cet effet. Celles-ci sont révisées avant l'exercice de chaque saison de chasse sportive. Cette activité ne concernant uniquement que les travailleurs de l'entreprise s'est déroulée dans le strict respect de la législation en matière de l'exploitation de la faune sauvage en République du Congo. Sur la base d'un zonage participatif, les chasseurs sont orientés dans des zones prédéfinies et connues tout tenant compte de la rotation de celles-ci. Par ailleurs, en dehors des taux de retour, les inventaires écologiques sont nécessaires pour un suivi régulier de l'abondance relative de la richesse faunique dans lesdites zones fréquentées.

Activité 1.2.4 Finalisation et adoption du zonage de la gestion communautaire de la faune par les partenaires et le Gouvernement

Pendant la mise en œuvre du système de gestion, le zonage participatif était considéré comme un outil de base. Ainsi, après les différentes étapes (maîtrise foncière, zone de migrations saisonnières des semi-nomades, système de gestion de chasse, ...), celui-ci a été validé par le gouvernement et adopté par l'ensemble des parties prenantes à travers son intégration dans les différents plans d'aménagement.

Produit 1.3 Les stratégies et techniques d'exploitation à impact réduit sont élaborées, mises en œuvre et suivies

Les stratégies et techniques d'Exploitation à Impact Réduit (EFIR) ont été élaborées, mises en œuvre et suivies dans la quasi totalité des concessions forestières dédiées à la CIB. La preuve tangible est la certification de toutes ces concessions. Lors de l'audit de surveillance FSC de Pokola et Kabo, effectué du 03 au 17 septembre 2010, tous les certificats ont été maintenus (Certificat FSC Forest Management de l'UFA Kabo ; Certificat FSC Forest Management de l'UFA Pokola ; Certificat FSC Traçabilité ; Certificat Bois Contrôlé FSC pour l'UFA Loundoungou-Toukoulaka ; Certificat TLTV). L'audit principal FSC de Loundoungou-Toukoulaka n'a révélé aucune Demande d'Action Corrective (DAC) majeure. Le certificat FSC pour la concession Loundoungou a été obtenu en Février 2011.

Activité 1.3.1 Mise en place des techniques d'exploitation à impact réduit par les agents forestiers et les techniciens formés à l'utilisation des systèmes d'informations géographiques à la gestion des bases de données

En juin 2007, 13 procédures EFIR existaient. Pour ce faire, toutes ces procédures ont été actualisées et 4 nouvelles ont été rédigées. Ces procédures sont classées en trois groupes, notamment les procédures d'exploitation (9), les procédures de contrôle (4) et les autres procédures (4). Le tableau 2 présente les dates de rédaction et de dernière révision des différentes procédures.

Tableau 2 : Les dates de rédaction et de révision des différentes procédures EFIR

Procédures	Date initiale	Date de révision
Procédures d'exploitation		
Procédure inventaire d'exploitation	18/07/2003	07/01/2010
Procédure de triage, pistage	18/07/2003	01/04/2010
Procédure d'abattage	18/07/2003	01/04/2010
Procédure construction et utilisation des routes	13/10/2004	01/07/2010
Procédure de tronçonnage	11/07/2005	01/04/2010
Procédure de débusquage-débardage	28/07/2005	01/04/2010
Procédure de traitement de bois	22/10/2005	10/08/2010
Procédure de layonnage	11/12/2008	12/01/2010
Procédure de protection des zones et des ressources sensibles	01/04/2009	01/04/2010
Procédure de contrôle		
Procédure contrôle abattage, tronçonnage et cubage	18/07/2003	01/04/2010
Procédure contrôle d'inventaire d'exploitation	12/10/2004	15/01/2010
Procédure contrôle routes	13/10/2004	01/08/2010
Procédure contrôle post exploitation	01/04/2007	01/08/2010
Autres procédures		
Procédure LOGIEF	07/10/2005	01/06/2010
Procédure de sécurité au travail (forêt)	21/10/2005	07/08/2010
Procédure de chaîne de contrôle des produits CIB selon le standard FSC	01/02/2008	01/02/2010
Procédure de cartographie	01/06/2010	

Des formations EFIR ont eu lieu pour l'ensemble du personnel concerné. Le tableau 3 présente les formations réalisées pour les différentes équipes pour la période 2007-2010.

Tableau 3 : Formations EFIR réalisées pour la période 2007-2010

Equipe	2007	2008	2009	2010
Inventaire d'exploitation	X	X		X
Contrôle inventaire d'exploitation	X	X		X
Triage-Pistage	X	X	X	X
Abattage	X	X	X	X
Cubage		X		X
Tronçonnage		X	X	X
Contrôle Abattage		X		X
Débusquage-débardage		X	X	
Contrôle post-exploitation			X	X
Traitement bois		X		X
Cartographie-Suivi		X		X
Chargé de mission EFIR			X	

Activité 1.3.2 Suivi de l'efficacité de l'EFIR pour évaluer les bénéfices potentiels de la mise en place à grande échelle de l'EFIR (Kabo, Pokola, Loundoungou Toukoulaka, et Pikounda Nord).

Des contrôles sur la mise en œuvre des différentes techniques EFIR ont été effectués. Il s'agit des contrôles d'inventaire d'exploitation, des contrôles routes, des contrôles d'abattage/cubage/tronçonnage et des contrôles post-exploitation. Ci-dessous les contrôles et suivis effectués à cet effet.

Contrôle route

La Figure 1 montre l'évolution de la largeur des routes dans l'UFP 1 de l'UFA Kabo pour la période 2005-2009. La largeur des routes a sensiblement diminué.

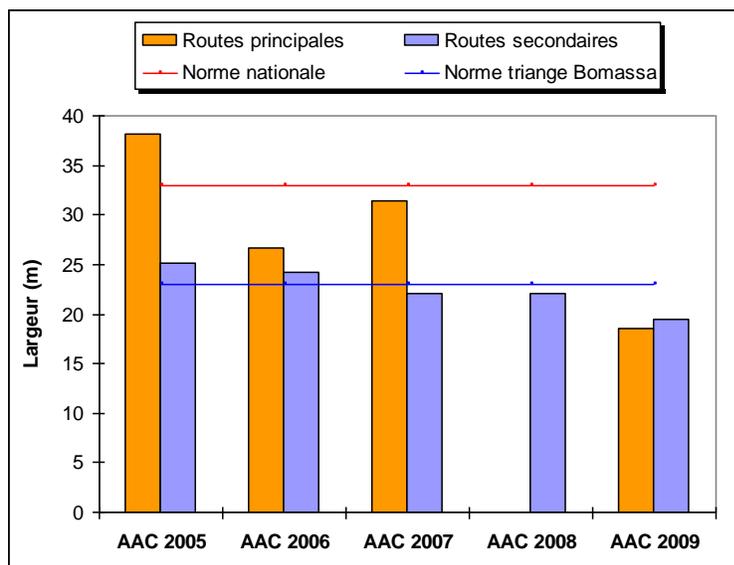


Figure 1 : Evolution de la largeur moyenne des routes sur les AAC de l'UFP 1 Kabo

Contrôle Abattage

La Figure 2 montre l'évolution de la performance des abatteurs (volonté, succès et absence de dégâts), des cubeurs et des tronçonneurs de Loundoungou sur les six derniers contrôles (en 2010). Ainsi la CIB s'assure de la qualité du travail de ses travailleurs et elle peut enclencher une formation lorsque les niveaux de performance sont en-dessous d'un certain niveau. Les primes de qualité sont attribuées en fonction de ces contrôles.

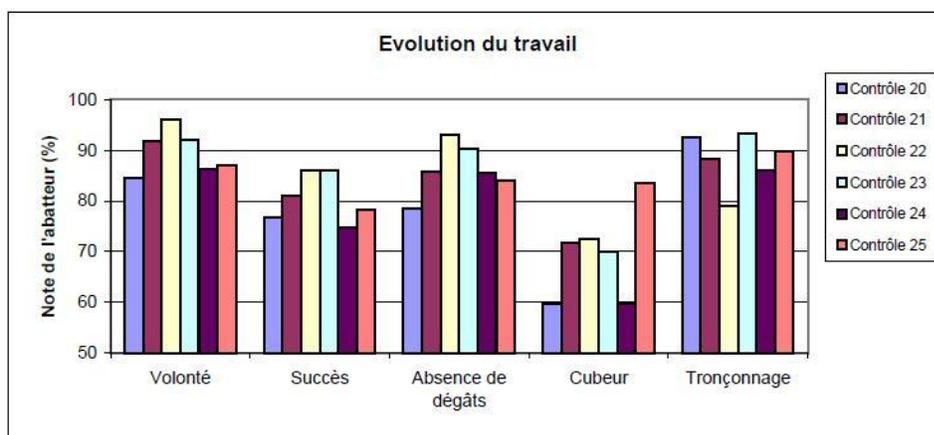


Figure 2: Evolution de la performance des abatteurs, cubeurs et tronçonneurs à Loundoungou en 2010

Contrôle post-exploitation

Le tableau 4 donne par AAC la surface estimée des pistes de débardage. La surface endommagée par le débardage représente entre 1,5 et 3,3% de la surface de l'AAC. La surface totale perturbée augmente avec le nombre d'arbres exploités. A contrario, la surface perturbée par arbre exploité diminue avec le nombre total d'arbres exploités.

Tableau 4 : Surface touchée par le débardage sur les zones contrôlées par AAC

AAC	2009	2009	2010	2010
UFA	Pokola	Kabo	Lound.	Pokola
Surface contrôlée (ha)	1 216	1 335	943	290
Surface contrôlée sur AAC (%)	16,3%	12,5%	11,5%	9,5%
Nombre arbres exploités	395	671	627	300
Nombre d'arbres exploités / ha	0,32	0,50	0,66	1,03
Longueur totale des pistes de débardage (km)	46,1	75,6	58,6	24,2
Longueur moyenne de piste par arbre exploité (m)	117	113	93	81
Surface perturbée (ha)	18,4	30,2	23,4	9,7
Surface perturbée (%)	1,52%	2,26%	2,48%	3,33%
Surface perturbée / arbre exploité (m ²)	467	451	374	322

Source : Rapports de contrôle post-exploitation

Activité 1.3.3 Intégration des données sur la biodiversité dans la planification de gestion forestière pour tous les UFA CIB

Les plans d'aménagement des UFA Pokola et Loundoungou-Toukoulaka ont été validés respectivement le 20 décembre 2007 et le 12 février 2010. Le plan d'aménagement de l'UFE Pikounda Nord est en cours de rédaction. Les études de base (étude écologique et autres) ont été validées et intégrées dans ces plans d'aménagements. Les techniques EFIR sont intégrées dans les plans de gestion forestière.

Activité 1.3.4 soutenir les évaluations des impacts sur l'environnement avec la participation des paysans et des ONG

Les évaluations d'impact environnemental des concessions ont été accomplies pendant la préparation des plans d'aménagement des UFA concédées à la CIB.

Activité 1.3.5 Application des critères, indicateurs et conseils techniques d'OIBT qui sont intégrés dans les mesures de conservation de la biodiversité du processus de certification FSC

Lors de l'audit de surveillance FSC de Pokola et Kabo, effectué du 03 au 17 septembre 2010, tous les certificats ont été maintenus, le certificat FSC pour la concession Loundougou-Toukoulaka a été obtenu en Février 2011. Toutes les concessions en cours d'exploitation sont certifiées (FSC). L'audit FSC pour l'UFE Pikounda Nord est prévu pour septembre 2011.

Produit 1.4 Etudes d'activités alternatives, projets pilotes et plan élaboré, mis en œuvre et suivi

Un premier essai de mise en œuvre de projets dédiés à la production de ressources alternatives a été mis en œuvre. Après un démarrage prometteur, il est apparu que les résultats finaux n'étaient pas satisfaisants et le processus a été revu dans sa globalité. Il a ainsi été décidé de créer 7 nouveaux microprojets en passant par les conseils de concertation des séries de développement communautaire. En outre, 4 microprojets ont été mis en œuvre dans les UFA Kabo et Pokola, (mémoire d'Ouessou), puis 3 nouveaux microprojets ont été validés pour le compte de l'UFA Loundougou-Toukoulaka en Décembre 2010 (mémoire de la réunion d'Impfondo).

Activité 1.4.1 Elaboration d'un plan d'activités de substitution approprié (basé sur les résultats des études et des projets pilotes) qui réduit directement les pressions sur les populations de faune sauvage

De connivence avec les populations locales, PROGEPP a travaillé pour promouvoir le maraîchage et améliorer les techniques d'élevage des animaux à travers les sessions d'éducation et de formation dans les villages de concession. Aussi, les activités alternatives visaient à :

- Augmenter la production de poulet et des œufs en donnant des conseils techniques sur l'élevage de poulets au sein des Coopératives, en approvisionnant les producteurs avec les matériaux de clôture, en vaccinant les poulets contre la maladie de Newcastle ;
- Augmenter la production de légumes en fournissant aux jardiniers locaux les semences ;
- Augmenter les sources de protéines animales par des projets pilotes avec les membres de la communauté locale par la promotion du dépistage et, en cas de succès, l'élevage de bétail non traditionnel, comme les escargots, lapins, cochons d'Inde;
- Augmenter la production d'ovins en donnant aux familles dans plusieurs villages une paire de moutons, avec un accord formel que la première descendance serait donnée à une autre famille dans le village pour commencer leur troupeau, et ainsi de suite,
- Augmenter la récolte de poissons en fournissant aux pêcheurs les armatures de pêche à faible coût (prix des matériaux à Brazzaville, ou à Douala).

Activité 1.4.2 Expérimentation des activités alternatives innovatrices, y compris des microprojets visant le développement des alternatives économiques (génératrices de revenu) et nutritionnelles à la viande de brousse

La plupart d'activités alternatives réalisées par PROGEPP en première intention n'ont pas réussi à augmenter la valeur totale des protéines animales produites par les populations locales. Bien que les gens se fussent félicités des matériaux et de la formation technique, ils n'avaient pas facilement modifié leurs habitudes, et la plupart des projets au niveau des ménages avaient éventuellement échoué.

Activité 1.4.3 Soutien des efforts pour garantir les sources de protéines alternatives à la viande de brousse dans les sites et camps des sociétés forestières à travers l'apport en protéines importées, y compris du poulet ou de la nourriture congelée

Dans les sites CIB, les chambres froides sont fonctionnelles bien que leur approvisionnement soit souvent confronté à quelques difficultés d'approvisionnement. Par ailleurs, le prix d'achat des ces produits congelés suscite des soucis auprès des travailleurs qui l'estime trop élevé par rapport à celui de la viande de brousse qui est la portée de toutes les bourses.

Activité 1.4.4 Promotion de l'élevage de petite échelle dans les villages traditionnels (porc, poulets, poissons, etc.) comme revenu alternatif à la chasse commerciale en collaboration avec les ONGs locales

Les initiatives développées dans ce sens notamment avec le métayage des ruminant, ...etc. n'ont aboutis à aucun résultat encourageant.

Activité 1.4.5 Promotion de la diversification de l'économie domestique pour les villages locaux existant dans la concession forestière (pêche, agroforesterie, jardinage, etc.) comme revenu alternatif à la chasse commerciale

Des actions étaient également menées dans le cadre de la promotion de la diversification de l'économie domestique dans les sites et villages des concessions CIB. A cet effet, des formations sur la domestication des arbres locaux et leur commercialisation avec la création des pépinières pilotes dans certains villages des UFA de Kabo et Pokola dans le cadre du paysage et moyens d'existence (TNS).

Produit 1.5 Le programme d'éducation environnementale et de la sensibilisation est mis en place et suivi

Les campagnes de sensibilisation et d'éducation menées ont permis de sillonner quasiment la totalité des villages, campements et écoles repartis sur l'ensemble des 3 concessions CIB (44 villages, campements et 26 écoles primaires et collèges).

Activité 1.5.1 Poursuite de la campagne de sensibilisation développée sous la Phase I par des réunions avec les groupes de partenaires, les autochtones, et les travailleurs de la CIB pour augmenter la compréhension de la raison d'être de la gestion de la faune sauvage et du plan d'utilisation des terroirs

Afin d'augmenter la connaissance, la compréhension de la raison d'être de la gestion durable de la faune sauvage et du plan d'utilisation des terroirs, le projet a poursuivi la campagne de sensibilisation développée sous la phase I par des communication qui ont ciblé les groupes des partenaires, les autochtones et les travailleurs de la compagnie. Ceci étant, toutes les

implantations humaines qui sont dans les concessions CIB ont été maintes fois visitées par l'équipe d'éducation acquise pour la cause.

Activité 1.5.2 Formalisation d'un mécanisme de consultation sur les systèmes de gestion basé sur le plan de zonage pour la gestion de la faune sauvage dans les concessions CIB

Le plan de zonage mis en place a été l'outil de base pour la gestion de la faune sauvage dans les concessions CIB. Dans cette optique, s'appuyant sur les organes de cogestion mis en places dans les villages (Comités de Gestion des Ressources Naturelles) une consultation permanente a permis à l'équipe d'éducation d'obtenir l'assentiment des communautés sur le respect du plan de zonage et son application.

Activité 1.5.3 Conception d'un programme de sensibilisation et d'éducation environnementale notamment pour les semi-nomades de forêts

Les semi-nomades de forêt sont un peuple chasseur cueilleur et non alphabétisé. Pour ce faire, la conception d'un programme de sensibilisation et d'éducation environnementale propre à ce public cible était d'une importance capitale. A cet égard, un programme super illustré basé sur l'observation et des activités ludiques a été conçu par l'équipe d'éducation. Il a permis de transmettre une information très simplifiée, mais de façon ludique à travers des supports visuels ou audiovisuels.

Activité 1.5.4 Poursuite de l'éducation à la conservation à travers la formation des éducateurs et des enseignants des écoles primaires et secondaires de la région, des présentations et des vidéos illustratives dans les villages, et les programmes d'émissions sur la chaîne de télévision de la CIB

Evidemment, l'éducation à la conservation s'est poursuivie avec une implication prononcées des enseignants grâce aux différentes formations tant avec les éducateurs que les enseignants des cycles primaire et secondaire des établissements scolaires se trouvant dans les concessions CIB. Pour ce faire, des présentations et des vidéos illustratives dans les villages ont eu lieu grâce aux films élaborés en collaboration avec International Conservation and Education Fund (INCEF). Après le succès des films, les DVD ont été remis à la chaîne de télévision de la CIB en vue d'atteindre un public plus large.

Des émissions radio et télévision hebdomadaires sont présentées pour diffuser des messages à des groupes importants de personnes. Parce que ces supports sont basés dans des villages d'exploitation de la CIB, le public est constitué essentiellement des travailleurs de la CIB et des résidents des villages, mais ils sont efficaces pour rappeler aux travailleurs de la CIB la réglementation de l'entreprise sur la chasse et le transport. Au fil du temps, les éducateurs ont continuellement œuvré en faveur de l'adoption des innovantes façons de sensibilisation sur les questions de conservation au sein des communautés locales, en mettant l'accent sur l'accroissement de la participation active des villageois dans ces activités.

Produit 1.6 Recherche scientifique appliquée/ programmes de suivi élaborés, testés et appliqués pour assurer une gestion évolutive et adaptée.

Pour évaluer le succès du modèle de gestion de la faune dans les concessions forestières, le projet surveille un certain nombre d'indicateurs concernant les menaces aux ressources naturelles et l'état des populations fauniques. Certains de ces indicateurs incluent: (1) la densité

des grands Mammifères dans les concessions; (2) la présence d'animaux dans les clairières des forêts naturelles; (3) Nombre d'animaux sur les marchés locaux; (4) la proportion de viande de brousse, du poisson, et de la viande domestique dans les habitudes alimentaires des ménages de la concession, et (5) le nombre de la population humaine des concessions forestières.

Activité 1.6.1 Amélioration de l'outil de suivi écologique et socio-économique développé durant la Phase I pour évaluer l'efficacité des actions de gestion et guider les stratégies gestion future

Les activités de suivi écologique et socioéconomique utilisent des procédures existantes. Par ailleurs, il est clair que ces procédures s'avèrent caduques et méritent d'être actualisées. Cet aspect fera l'objet des priorités futures.

Activité 1.6.2 Poursuite de l'évaluation du contexte socio-économique, y compris les recensements démographiques, les suivis d'attitudes dans l'utilisation des ressources, les tendances de consommation, le suivi de la pression de chasse et les prélèvements qualitatifs et quantitatifs de viande de brousse dans des sites clefs des concessions

L'évaluation du contexte socioéconomique a été une priorité dans la mise en œuvre de ce système de gestion. Pour ce faire, une gamme d'activités a permis d'avoir le feedback du système de gestion mis en œuvre. Les recensements démographiques se sont déroulés chaque année dans les sites clés et à intervalle de cinq ans dans les villages traditionnels des concessions CIB. Des organes de cogestion ont été mis en place dans le seul but d'impliquer davantage les communautés locales en vue de susciter leur auto participation dans la mise en œuvre de ce système de gestion. Le suivi des tableaux de chasse quant à lui, a fourni des indicateurs sur la nature des prélèvements tant qualitatifs que quantitatifs et a édifié sur le niveau de pression sur la biodiversité. Le suivi de l'alimentation des ménages a renseigné sur les préférences alimentaires et surtout sur la variation des proportions des différentes sources de protéines afin de guider les partenaires sur la nécessité d'apporter les substituts protéiques autres que la viande brousse.

Activité 1.6.3 Suivi des grands mammifères et des modes d'utilisation humaine à l'aide des méthodes de recces-transect et du suivi de clairières de forêt en rapport avec les efforts de gestion et les zones de grande pression cynégétique, démographique ou industrielle

Une étude de suivi de la faune dans l'aire d'exploitation de l'UFA Kabo a été amorcée dans l'assiette annuelle de coupe 2007. L'objectif de cette étude était de suivre (dans une forêt certifiée) les tendances de la distribution et de l'évolution des populations de grands Mammifères par rapport aux avancées des opérations d'exploitation du bois d'œuvre (Prospection, tracées routes, exploitation du bois, recolonisation, etc.).

En revanche, dans les zones de Bomassa et de la Poche d'Ayous, des marches de reconnaissance écologique ont été menées afin d'évaluer l'abondance relative de populations de grands singes et autres grands mammifères.

Le suivi des activités des éléphants et des grands singes dans les alentours des clairières majeures situées dans les concessions CIB ont pour but d'apporter une estimation des abondances des grands Mammifères, de la pression de chasse, ainsi qu'une présence dissuasive permanente de chercheurs sur le terrain.

Des activités de monitoring écologique se sont poursuivies dans le paysage du Nord Congo depuis 2006. Une formation du personnel a été effectuée entre Janvier et Février 2010. La première phase de recensement du projet Ndoki Likouala a eu lieu entre Mars et Août 2010. La seconde a débuté en février 2011 pour s'achever en Mai 2011. La saisie des données collectées

étant en cours, leur analyse s'effectuera dans un bref délai. Par ailleurs, le suivi autour des sites CIB s'est effectué de façon sporadique.

Activité 1.6.4 Poursuite de l'étude d'effets directs et indirects de l'exploitation forestière sur les populations d'animaux sauvages (zones cynégétiques et non cynégétiques, exploitées et non exploitées)

L'étude a été finalisée en 2008 et le rapport est disponible.

Activité 1.6.5 Mise à l'épreuve et suivi des techniques pour atténuer le conflit homme – éléphant dans les concessions forestières

La problématique sur le conflit homme éléphant est réelle et demeure. Pour ce faire, les partenaires ont tout de même prôné une gestion communautaire de ce conflit grâce à l'implication des communautés ; mais cette approche n'a pas eu de succès. Par ailleurs, une recherche bibliographique a permis de répertorier quelques approches de solutions expérimentées dans la sous région, afin d'identifier celles pouvant s'adapter à ce contexte.

Activité 1.6.6 Etude des traditions et des modes d'utilisation des ressources des « peuples indigènes de forêt » (les pygmées Mbandzélé) pour incorporer leurs intérêts dans la gestion de la faune sauvage et les ressources naturelles de manière à préserver leur culture et à améliorer leurs moyens d'existence

L'étude des traditions et des modes d'utilisation des ressources des « peuples indigènes de forêt » a été mise en œuvre de juillet 2007 à Mars 2011. La première étape du projet a permis d'améliorer les connaissances concernant l'organisation sociale de cette communauté et les systèmes de chasse actuellement utilisés. La deuxième étape a été consacrée à l'organisation de ladite communauté en Comité de Gestion des ressources naturelles (CGRN). Enfin la troisième étape, a permis de revaloriser le savoir-faire semi-nomades dans la gestion de la faune afin d'assurer non seulement la pérennité de la ressource, leur culture, mais aussi et surtout d'identifier et de promouvoir des activités pourvoyeuses des moyens d'existence. Le rapport final de l'étude est disponible.

Activité 1.6.7 Enquête sur les dynamiques de « source-sink » et applications aux facteurs spatiaux dans la gestion des populations des animaux sauvages

L'enquête menée dans le cadre des dynamiques de « source-sink » et applications aux facteurs spatiaux dans la gestion des animaux sauvages a été focalisée sur l'écologie des céphalophes avec trois objectifs: 1) examiner et tester les dynamiques de «source-puits» des céphalophes créée par la chasse villageoise ; 2) analyser l'activité cynégétique au voisinage de Kabo, y compris la pression de la chasse et l'étendue de la chasse, et ; 3) estimer les effets de la gestion spatiale sur la durabilité de la chasse. Cette étude a été finalisée au premier semestre 2008.

Activité 1.6.8. Conception et examen des méthodes de suivi des pêcheries d'eau douce et des prélèvements de poissons afin de guider les stratégies de gestion des poissons pour soutenir la pêche et donc réduire les pressions de chasse commerciale sur les populations des animaux sauvages

Afin de guider les stratégies de gestion des poissons pour soutenir la pêche et donc réduire les pressions de chasse commerciale sur les populations des animaux sauvages, la conception et l'examen des méthodes de suivi des pêcheries d'eau douce et des prélèvements de poissons ont été mis en œuvre. Conçu pour une durée de 3 ans (septembre 2007 à mars 2011), cette étude

transfrontalière (Congo, Cameroun et RCA) a poursuivi les objectifs principaux suivants : (1) améliorer la compréhension et la connaissance des stocks actuels de poisson et leur biodiversité, avec un accent particulier sur les espèces à valeur économique, (2) développer et mettre en œuvre des systèmes de mesure des niveaux de prélèvements actuels de poissons, (3) développer et disséminer des recommandations pour mettre en œuvre et suivre un programme de gestion durable des pêcheries à travers la création du projet pilote de gestion des pêcheries et (4) améliorer la capacité des partenaires TNS, des autorités administratives et des communautés locales à suivre et gérer durablement les pêcheries. Les résultats de l'étude sont consignés dans le rapport final qui est disponible.

Activité 1.6.9 Formation du personnel technique à la collecte des données, les méthodes de recherche, et l'analyse des données de la faune sauvage et la rédaction de rapports pour améliorer les compétences locales dans la science et la conservation

La formation du personnel technique a été une priorité durant la mise en œuvre du projet. En effet, des formations en ce qui concerne les techniques de collecte et d'analyse des données dans le cadre du monitoring écologique et socioéconomique ont été organisées dans le noble but d'améliorer les capacités de ce personnel technique.

Produit 2.1 Les acteurs principaux du secteur privé, des Gouvernements, et des ONGs des concessions forestières à la périphérie du Parc National de Lobéké, Cameroun et du Dsangha-Sangha/Dzangha-Ndoki, RCA sont formés dans l'approche de gestion adaptée de PROGEPP et ont adopté les stratégies de gestion

Durant la mise en œuvre du projet, de nombreuses leçons ont été tirées et consolidées. A cet effet, un module de formation sur les leçons clés apprises dans la mise en œuvre de ce modèle de gestion a été élaboré dans le noble but de promouvoir la duplication du modèle dans les autres concessions périphériques au complexe d'aires protégées du paysage TNS.

Activité 2.1.1 Formation des partenaires du Tri-National de la Sangha (TNS) dans la gestion adaptée de la faune afin d'élaborer et mettre en œuvre les projets à l'image de PROGEPP dans les concessions forestières adjacentes aux aires protégées dans le réseau du TNS

Le Parc National Nouabalé Ndoki (PNND) au Congo, le Parc National de Lobéké au Cameroun et le Parc National Ndzanga Sangha/Ndzanga Ndoki en RCA partagent une frontière commune, ils sont dans la même écorégion (le bassin du Congo), et sont confrontés aux problèmes semblables en particulier le braconnage. Pour faire face à cette situation, les gouvernements du Congo, de la RCA et du Cameroun avaient signé le 7 décembre 2000 à Yaoundé, un accord de coopération en matière de protection de l'environnement. Pour permettre à l'ensemble des acteurs d'avoir la même vision du TNS, des ateliers d'échange d'expérience et de formation sont organisés. L'intégration de l'objectif spécifique 2 comme une priorité par le Comité Technique de Coordination du Tri National de la Sangha (TNS) dans son plan d'action, suggère la volonté du TNS à participer et s'engager dans la duplication de la stratégie de gestion adaptative du modèle PROGEPP dans les concessions forestières adjacentes au Parc National de Lobéké (Cameroun) et Dzanha-sangha/Dzangha-Ndoki (RCA). Par ailleurs, de nombreux échanges d'information et d'expériences ont eu lieu lors des différentes plates formes des acteurs TNS. Une collaboration transfrontalière est mise place dans le cadre de la lutte anti braconnage avec notamment l'organisation en synergie des patrouilles bi et tri nationales. Cette volonté s'est accrue avec le dossier d'inscription du complexe d'aires protégées du TNS comme patrimoine mondial de l'UNESCO et la création imminente d'une Brigade de Lutte Anti Braconnage TNS. La

toute dernière rencontre des acteurs du TNS lors du Comité Tri national de Planification et d'Exécution de janvier 2011 a permis d'épiloguer davantage sur cette question qui a fait l'objet d'une recommandation spécifique par les évaluateurs du dossier d'inscription.

Activité 2.1.2 Développement et promotion des normes et règles de gestion de la faune et de la biodiversité dans les concessions dans la zone de conservation du Tri-National de la Sangha

Le Paysage tri National de la Sangha regroupe trois Etats qui ont des législations différentes. L'harmonisation des règles de gestion est une question qui devrait prendre plus de temps. Néanmoins, il sied de signaler que les efforts remarquables sont consentis dans ce sens et sont entrain d'être maximisés pour y arriver. La création et l'inauguration imminente d'une Brigade de Lutte Anti Braconnage (BLAB) TNS en est une preuve tangible de cette volonté.

Produit 2.2 Les programmes de gestion de la faune sauvage, basés sur le modèle de PROGEPP, sont élaborés, mis en place, et suivis dans les concessions de Ngombé (Danzer-IFO à l'est du Parc National d'Odzala-Kokoua) et Mokabi (Rougier au nord du Parc National Nouabalé Ndoki)

Activité 2.2.1 Elaboration et suivi de la mise en place des accords de collaboration entre les ONGs - Gouvernements - secteur privé pour la gestion des concessions forestières de Ngombé et Mokabi

En novembre 2004, l'Industrie Forestière d'Ouessou s'est engagée à un accord formel de gestion de la faune dans sa concession. En 2007, le Protocole d'Accord MDDEFE-WCS et IFO a été signé par les parties prenantes. Les équipes techniques (l'Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage, la Recherche, etc.) devant assurer la mise en œuvre des activités ont été formées préalablement à Kobo en 2004 et 2008.

En revanche, malgré l'absence d'un protocole formel, la concession de Mokabi a initié la collaboration d'une approche de gestion des écosystèmes. De plus, le plan d'aménagement de cette concession a été adopté en 2009. Etant entendu que le gouvernement a recommandé que les concessions forestières aménagées mettent en place des Unités de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage, l'entreprise a déjà déposé sur la table de celui-ci un plan d'embauche des écogardes. Il incombe au gouvernement de nommer un Coordonnateur et d'identifier la structure devant appuyer techniquement ce Coordonnateur et former les écogardes afin que l'USLAB soit opérationnelle.

Activité 2.2.2 Elaboration des principes et directives de conservation et de gestion de la faune sauvage à incorporer dans les règlements intérieurs des sociétés d'exploitation forestière d'IFO et Mokabi S.A

La volonté politique d'une gestion durable de la faune dans ces concessions forestières a conduit à une élaboration des principes et directives devant réglementer la gestion des ressources renouvelables dans ces forêts de production. Cependant, pour une bonne prise en compte de ces principes, ils ont été intégrés dans les règlements intérieurs de ces entreprises.

Activité 2.2.3 Formation des partenaires des concessions forestières de Ngombé et Mokabi afin de réaliser l'élaboration des projets de gestion de la faune sauvage dans les concessions forestières

La formation des partenaires des concessions de Ngombé et Mokabi, notamment sur les leçons tirées du modèle PROGEPP a constitué une panacée pour la duplication de ce modèle de gestion de la faune sauvage dans leurs concessions respectives étant entendu que cette approche est unique dans la sous région. Par ailleurs, du fait de la complexité de cette approche et surtout de son caractère adaptatif, les partenaires et la quasi-totalité du personnel technique mettant en œuvre le projet de gestion de la faune à IFO ont préalablement eu une bonne dose de formation à PROGEPP. Cette formation est continue avec le renforcement des capacités et des échanges d'expériences entre les acteurs de terrain.

Activité 2.2.4 Réunions d'adoption des règles et normes de gestion de la faune sauvage entre les partenaires (secteur privé, MEF, WCS, et communautés locales)

Le plan de gestion a été déterminé par négociation entre les parties prenantes et adopté par consensus. Parce que seul le secteur privé à travers les plans de gestion pour les concessions et le gouvernement disposent du mandat légal de reconnaître un système de gestion consensuel, ils ont mené le processus de négociation. Après plusieurs mois de négociations, un plan de zonage à plusieurs niveaux était proposé qui intégrait les besoins de développement et d'extraction du gouvernement et des secteurs privés, les préoccupations de conservation de la biodiversité et des communautés locales de territoires traditionnels.

Produit 2.3 Les normes nationales pour la conservation et la gestion de la faune sauvage et la biodiversité dans les concessions forestières sont adoptées par le Gouvernement Congolais et les sociétés de bois

Le but de l'établissement des normes en matière d'inventaire et d'aménagement de la faune et de son habitat est de créer une base commune et unique de références pour tous les intervenants œuvrant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles d'origine animale. L'objectif visé par cette opération est d'harmoniser le langage, les pratiques et les procédés, afin de permettre l'interchangeabilité des informations puis la lecture uniforme des résultats issus du traitement des données de terrain.

Activité 2.3.1 Rédaction des normes nationales pour la conservation et la gestion de la faune sauvage et la biodiversité dans les concessions forestières avec la participation du MDDEFE, WCS, et communautés locales

Autant qu'il existe une différence dans les procédures entre l'inventaire des arbres et celui de la faune, il faut considérer pour les vertébrés que les formes ou les méthodes d'inventaire varient selon la classe animale. Pour ce faire, un draft des normes nationales des inventaires de la faune et de l'aménagement de l'habitat est actuellement disponible.

Activité 2.3.2 Réunion d'adoption des standards nationaux pour la gestion de la faune sauvage et la biodiversité dans les concessions forestières

Le draft du document sur les standards nationaux pour la gestion des ressources renouvelables dans les concessions forestières devrait être amendé par les experts avant son adoption. C'est ainsi que les consultations se poursuivent afin d'assurer l'implication de tous les acteurs avec au finish, l'adoption nationale de ces normes au cours d'un atelier qui regroupera toutes les parties prenantes.

2)

Etant donné que le développement des activités alternatives a constitué la maillon le plus faible dans la mise en œuvre du projet, les membres du comité directeur du Projet, au cours de la 3^{ème} réunion tenue en mars 2010 à Brazzaville ont recommandé de relancer les activités par le biais des cellules de développement communautaire en réunissant les présidiums des différents conseils de concertation de séries de développement communautaire dans les plus brefs délais pour valider les activités. C'est ainsi qu'un mémorandum de collaboration entre l'agence d'exécution et ces institutions de développement communautaire a été élaboré. Par ailleurs, il était également recommandé de renforcer les différentes coordinations techniques des conseils de concertation avec 1 technicien PROGEPP pour le suivi de la mise en œuvre des projets retenus (même après la fin du projet OIBT).

Dans cette optique, le projet de Mémorandum de collaboration et les microprojets identifiés dans les UFA Kabo et Pokola ont été adoptés et validés par le conseil de concertation au cours de sa session inaugurale tenue à Ouesso en septembre 2010.

Le projet de Mémorandum de collaboration et les microprojets retenus dans l'UFA Loundoungou-Toukoulaka quant à eux ont été adoptés et validés par le conseil de concertation au cours de sa session inaugurale tenue à Impfondo en décembre 2010.

Les microprojets mis en œuvre ont pratiquement un niveau d'avancement identique dans chaque filière (agriculture et élevage) d'une manière générale. Cependant, des spécificités sont perceptibles entre les différents microprojets.

Les microprojets agricoles ont été mis en œuvre avec succès en attendant les étapes d'entretien et de récolte. Quant aux microprojets d'élevage, ils ont connus une mise en œuvre acceptable en dépit des difficultés liées aux achats des bêtes. Ainsi, le taux de retour pour chaque village se présente comme suite : 48.39% des animaux ont été déposés à Ikelemba, 31.91% à Ngangassa, 55.56% à Mboua, 84.59% à Bangui Motaba, et 100%, à Minganga.

c)

Date de lancement du projet

Officiellement, le projet a été lancé le 03 août 2007.

Durée : 44 mois (durée initiale 36 mois, avec deux périodes de prorogation demandées : Août 2010 à Décembre 2010, puis de Janvier à Mars 2011).

d) Montant total des dépenses, analyse des apports mobilisés

Le montant total des dépenses effectuées est de 604,237\$ US. En effet, les fonds prévus pour la mise en œuvre de ce projet étaient de 742.241\$ US dont 642.260\$ US ont été versés à l'agence d'exécution. Ceci étant, il ressort qu'après la mise en œuvre des activités jusqu' au 31 mars qu'il ya un reliquat de fonds à hauteur de 38.668\$ US seront remboursés à l'OIBT comme le stipule l'accord de mise en œuvre du projet en son article 5 section 5.04.

4 Résultats du projet, participation des bénéficiaires visés

i)

Objectif spécifique 1 : Mettre en place et faire le suivi des systèmes de gestion d'écosystème avec la société d'exploitation forestière et les communautés locales dans les 1,3 millions d'hectares de concession Kabo-Pokola-Loundoungou formant une zone tampon adjacente au Parc National Nouabalé Ndoki, République du Congo

Produit 1 : La coordination du projet et l'unité d'aménagement sont mis en place et fonctionnent efficacement.

La réalisation de ce produit est évaluée à 95%, due à certaines activités de ce produit ayant connu quelques perturbations mineures ;

Produit 2 ; Le plan de gestion et de protection de la faune sauvage est élaboré, adopté et mis en œuvre avec un contrôle approprié et des mécanismes de protection ;

Taux de réalisation : 90%, il convient de signaler d'une part le problème de couverture spatiale au regard de la superficie totale à couvrir, du nombre et de la qualité d'écogardes présents sur le terrain et d'autre part les problèmes de dysfonctionnement liés à la mobilité du personnel ;

Produit 3 : les stratégies et techniques d'exploitation à impact réduit sont élaborées, mises en œuvre et suivies :

Taux de réalisation : 100%

Produit 4 : études d'activités alternatives, projet pilotes et plans élaborés mis en œuvre et suivis

Taux de réalisation: 65%. Au regard du retard qu'a connu le démarrage des activités alternatives ; le suivi de ces activités a été confié aux Conseil de Concertation, instances départementales de développement local (SANGHA et LIKOUALA) qui ont signé un mémorandum de collaboration avec l'agence d'exécution du projet et ses partenaires ;

Produit 5 : Programme d'éducation environnementale et de sensibilisation est mis en œuvre et suivi

Taux de réalisation : 100%

Produit 6 : Recherche scientifique appliquée, programme de suivi élaboré, testé et appliqué pour assurer une gestion évolutive et adaptée :

Taux de réalisation : 95%, il convient de noter que des efforts sont à poursuivre en vue de trouver des solutions au problème du « Conflit Homme-Eléphant » et l'actualisation de certaines procédures de recherche ;

Objectif spécifique 2 Promouvoir la gestion de la biodiversité et de la faune dans l'aménagement de forêt de production à travers la reproduction d'une approche de modèle dans les concessions forestières clefs dans la zone de conservation transfrontalière du Tri-National de la Sangha, voisine au Cameroun, de la République Centrafricaine et la République du Congo

Produit 1 : Les acteurs principaux du secteur privé, des gouvernements et des ONGs des concessions forestières à la périphérie du Parc National LOBEKE (Cameroun) et du DZANGHA-SANGHA/DZANGA NDOKI (RCA), sont formés dans l'approche de gestion adaptée du PROGEPP et ont adapté les stratégies de gestion :

Taux de réalisation : 50%, la première partie du produit est réalisée grâce à la formation qui est en cours, suivra ensuite l'adaptation dans un futur proche

Produit 2 : Les programmes de gestion de la faune sauvage base sur le modèle PROGEPP sont élaborés, mis en place et suivis dans les concessions de Ngombé (DANZER-IFO à l'Est du Parc National de Odzala-Kokoua) et Mokabi (Rougier au Nord du Parc National Nouabalé-Ndoki).

Taux de réalisation : 100%

Produit 3 : Les normes nationales pour la conservation et la gestion de la faune sauvage et la biodiversité dans les concessions forestières sont adoptées par le Gouvernement congolais et les sociétés de bois.

Taux de réalisation : 70%, les normes élaborées doivent faire d'abord l'objet d'amendement avant leur validation au cours d'un atelier national.

ii) La conservation efficace des forêts tropicales n'est pas une tâche qui peut être abordée par des organisations de conservation uniquement. L'inclusion des parties prenantes dans la cogestion du projet est primordiale à la diminution de la déforestation et de la dégradation des forêts, et la perte associée de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes. Le Projet a été fondé et mis en œuvre sur la base de quatre principes: (1) partenariat avec le secteur-privé pour la conservation, (2) la conservation du paysage pour relier les aires protégées par la gestion rationnelle des forêts à usages multiples qui les entourent; (3) une approche à plusieurs volets pour une gestion basée sur les réponses à diverses menaces, et (4) une gestion adaptative basée sur la recherche. La mise en œuvre de cette alliance a connu l'implication significative des collectivités locales, notamment dans le zonage participatif qui était l'outil de base de ce système de gestion. Les partenaires ont cherché à atteindre des objectifs apparemment contradictoires: pour préserver la biodiversité et à améliorer les moyens de subsistance des populations rurales tout en favorisant le développement économique que l'exploitation du bois. Ce système de gestion est accompagné des programmes de recherche et de suivi qui facilitent l'identification des nouvelles menaces et défis à la conservation, et d'offrir des solutions pour relever chaque défi. Les efforts de suivi servent également comme un moyen important de vérifier le succès et les échecs des activités de gestion.

La définition des plans de zonage et leur intégration dans les Plans d'Aménagement des concessions CIB devaient permettre une meilleure gestion des ressources naturelles, via les CGRN. La définition des plans de zonage et leur intégration a donc été achevée durant la période impartie. Les CGRN sont encore trop récents pour permettre une évaluation de leur impact à long terme. Le projet a aidé à protéger le parc par la gestion de la faune, la conservation de la biodiversité, et la réduction de l'impact de l'exploitation forestière de la forêt dans les concessions forestières près et autour des parcs (Kabo, Pokola, Loundoungou, et

Pikounda). Ces concessions ont formé une zone tampon autour du parc qui a également contribué à la conservation du Réseau du Tri-national de la Sangha.

La promotion de la gestion de la biodiversité dans les concessions forestières clés dans la zone de conservation transfrontalière du TNS, incluant le Cameroun, la République centrafricaine et la République du Congo en s'inspirant du modèle PROGEPP a été notre leitmotiv. La stratégie du TNS consiste à promouvoir un niveau de gestion responsable de la forêt susceptible d'être accrédité à travers la certification des produits ligneux. En effet, les critères de certification fournissent un cadre global d'aménagement de la forêt qui soit écologiquement sain, socialement et économiquement équitable et durable. Alors qu'une gestion de l'exploitation forestière erratique, ne suivant aucun plan d'aménagement et surpassant de loin le potentiel de production des forêts naturelles a été de mise dans le passé, désormais, une différente logique d'aménagement a émergé depuis 2000. Le premier indicateur de l'effectivité d'aménagement est la conformité à la légalisation forestière nationale (République du Congo, le Cameroun et la République centrafricaine). La qualité des plans d'aménagement constitue un second indicateur, doublé d'un engagement pour la transparence et du contrôle indépendant à travers le processus de certification FSC. La capacité de l'exploitation forestière à respecter les migrations des animaux et à contrôler le braconnage de grande portée au sein des UFAs, de même que la capacité de s'assurer de la disponibilité des sources d'alimentation alternatives sont des éléments essentiels de l'efficacité de l'aménagement. Pendant les années précédentes, les concessionnaires se sont montrés intéressés à soutenir gouvernements et ONGs de conservation dans les campagnes contre le braconnage. Des arrangements de cogestion avec les communautés locales ont eu lieu car le système de zonage participatif a été utilisé comme outil de base. A l'heure actuelle, les concessionnaires du Congo et du Cameroun semblent avoir l'intérêt à long terme nécessaire pour des activités durables. Le cas de la RCA constitue l'exception, car deux UFA ont changé d'opérateur à plusieurs reprises et ne sont présentement pas attribuées.

Par ailleurs, les critères de certification viennent compléter la législation nationale et même les critères d'aménagement des UFA. En outre, l'accréditation de la certification permet le contrôle indépendant de la gestion et de l'exploitation forestière. Entre juin 2006 et septembre 2010, les concessions forestières de la CIB (trois) d'une superficie de 1,300000 ha ont été certifiées FSC.

La cellule de Coordination de PROGEPP était déjà en place au commencement de cette deuxième phase et en dépit des changements à répétition opérés dans cette équipe (représentation WCS), la coordination du projet et l'unité d'aménagement mises en place ont fonctionné convenablement dans le respect du protocole d'accord. Le Comité de concertation a eu lieu mensuellement. La cellule de coordination s'est agrandie, avec notamment le recrutement d'un comptable à temps plein. La cellule de coordination en place a permis à tous les partenaires d'évaluer, de planifier et d'orienter la mise en œuvre des activités du projet.

Seule l'UFA Kabo disposait d'un plan d'aménagement valide et de la certification FSC. Présentement, toutes les concessions CIB sont aménagées et certifiées (FSC). En outre, le plan d'aménagement de l'UFA Pokola a été validé en Décembre 2007, et la certification FSC acquise. Le plan d'aménagement de l'UFA Loundoungou-Toukoulaka a été validé en Décembre 2010 et la certification FSC acquise en Février 2011. Le travail avec les communautés locales a permis d'intégrer le zonage traditionnel dans le Plan d'Aménagement de chaque UFA. Les partenaires du projet ont travaillé ensemble pour élaborer des stratégies de Lutte Anti Braconnage et pour

guider leur mise en œuvre sur le terrain. En règle générale, une stratégie à long terme d'application de la loi a été conçue avec l'aide de données recueillies dans le cadre socio-économique, écologique, et les programmes de suivi de l'application de la loi. La stratégie à long terme a été modifiée au besoin par le MEDDEF et WCS ensemble, quand ils mettaient en œuvre les plans de travail semestriels et mensuels. En général, la collaboration a bien fonctionné entre les partenaires du MEDDEF et WCS en face d'une situation d'application de la loi difficile et complexe. La CIB a incorporé des normes qui dépassent la loi nationale. La restriction sur l'exportation de viande de brousse d'un site à l'autre ne fait pas partie de la loi congolaise, bien que le Ministre en charge de l'Economie Forestière l'ait énoncée comme une déclaration politique. La police de chasse applique les lois nationales sur la chasse et les règles de l'entreprise. Ces équipes d'écogarde patrouillent les concessions par des incursions ciblées dans la forêt, à la recherche des braconniers et des pièges dans les zones considérées comme menacées par la chasse illégale, et par l'inspection des véhicules aux postes de route le long du réseau routier d'exploitation forestière. L'unité d'application de la loi est "flexible" quand il s'agit de l'application de la loi sur la chasse de subsistance. Plusieurs aspects de la loi ont été strictement appliqués, y compris l'interdiction de la chasse aux pièges, la chasse d'espèces protégées, le transport de la viande de brousse sur les véhicules de la société forestière, et la conformité avec le système de zone de chasse. L'unité a pris une position forte sur le braconnage d'espèces protégées et la chasse facilitée par les véhicules de l'exploitation forestière et sur les employés de l'entreprise qui sont de service. Tous les chauffeurs ou employés de la compagnie qui enfreignent les règles sont sanctionnés sans exception. Arrêter de transporter la viande de brousse sur les véhicules de la société forestière demeure une priorité, parce qu'il est l'un des moyens les plus faciles pour contrôler la commercialisation de la viande de brousse. Par ailleurs, le phénomène de motos taxis, l'invasion des sujets RDC le faible effectif, la corruption sont des facteurs limitant pour un contrôle approprié des mécanismes de protection. A noter toutefois que les résultats du suivi de l'application des lois sont difficiles à interpréter. La signification d'une hausse des saisies de viande ou de piège peut avoir plusieurs raisons. D'une part l'augmentation de l'effort, en termes d'homme-jour mais également en termes de qualité de travail. Cela peut également être dû à une augmentation des activités de chasse. À l'inverse, une baisse des saisies peut être due à une baisse de l'effort ou à une baisse des activités de chasse. Cette baisse pouvant elle-même être attribuée à un appauvrissement de la zone en faune, mais également à l'impact positif des campagnes de sensibilisation. En raison de la complexité de l'interprétation des résultats d'application de la loi, déduire du succès ou de l'échec de l'application des lois doit être fait en combinaison avec des données sur la faune et les populations humaines. L'impact global des mesures de lutte anti braconnage reste donc délicat à quantifier. Si l'on considère les densités animales comme indicateur de l'efficacité des mesures de protection, l'étude des recensements démographiques reste le moyen le plus fiable pour évaluer l'impact des mesures de lutte anti braconnage.

Les techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) ont été progressivement mises en œuvre sur toutes les concessions de la CIB. Ces techniques évoluent au fur et mesure en fonction des avancées technologiques et scientifiques. Pendant la période du projet, la CIB a adapté toutes ses procédures et quatre nouvelles procédures ont été rédigées afin de combler des lacunes dans le dispositif, par exemple dans la cartographie, dans la protection des zones sensibles,...

Plusieurs formations ont été organisées au cours des 4 dernières années pour tous les agents concernés.

Les travailleurs sont suivis au quotidien par les chefs de chantier. Des contrôles réguliers sont effectués par le programme EFIR de la cellule d'aménagement afin de vérifier la bonne application des procédures et de quantifier les impacts engendrés par l'exploitation sur la forêt. Tous les documents de gestion forestière de la CIB exigent l'application des techniques EFIR. Des audits externes, notamment FSC, démontrent la bonne application de ces techniques sur la totalité des concessions CIB. La CIB devra continuer à mettre en œuvre son programme EFIR et le monitoring.

La plupart des activités alternatives réalisées par le projet n'ont pas réussi à augmenter la valeur totale des protéines animales produites par les populations locales. Bien que les gens se fussent félicités des matériaux et de la formation technique, ils n'avaient pas facilement modifié leurs habitudes, et la plupart des projets au niveau des ménages avaient éventuellement échoué. Parmi les activités alternatives que le projet a favorisées, la vente de matériaux de pêche à faible coût peut avoir augmenté la récolte de poissons pour les populations locales. Tout en aidant les pêcheurs locaux à intensifier la production de poisson qui représente une alternative à la chasse, les effets sur les stocks de poissons doivent être étudiés pour veiller à ce qu'une activité non durable ne soit échangée contre une autre. En fournissant des matériels de base et de l'assistance technique PROGEPP a démontré son souci pour la subsistance et le bien être des populations locales. Ces activités ont contribué à communiquer le message que la conservation n'est pas seulement sauver les gorilles, elle est également la gestion des ressources pour l'utilisation à long terme des communautés locales.

En début de phase II, aucun succès n'avait été obtenu quand à la création, au développement et au suivi de projet d'activités alternatives. Fin Mars 2011, 7 microprojets ont été entrepris et sont arrivés en fin de phase d'installation. Leur niveau de réussite et les impacts à moyen et long terme seront étudiés lors du suivi de ces microprojets.

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement ont réussi à engager les membres de la communauté dans les discussions de la conservation. Les enquêtes et les questionnaires administrés avant et après les réunions de village et les classes d'éducation environnementale ont démontré que les gens sont repartis avec une meilleure connaissance des espèces menacées, les lois sur la chasse, et les principes de conservation - du moins dans le court terme. Peut-être plus important encore, les attitudes ont changé au fil du temps. Aujourd'hui, les gens ont parlé ouvertement de l'importance de l'environnement et de la conservation des ressources. Il y a une bien meilleure connaissance de la législation de la chasse, et particulièrement, l'identité et l'importance des espèces en voie de disparition. Soit dit en passant, Ces observations indiquent un changement d'attitude envers la nature, particulièrement de la part des jeunes. Du point de vue de la gestion, cependant, des données fiables et les résultats quantitatifs sont plus utiles pour le suivi de la réussite des politiques de sensibilisation. L'impact à long terme de la sensibilisation pourrait être déterminé par sondage auprès d'un échantillon aléatoire de personnes sur les questions de conservation. C'est dans cette optique qu'un questionnaire a été standardisé. L'analyse fine des résultats de cette évaluation nous permettra d'en savoir plus sur cette question. Cela devrait être une priorité dans le développement de la stratégie future.

Les résultats des différentes activités de recherche menées au cours de la période ont permis une meilleure connaissance de la zone et aidés à la rédaction du plan de zonage.

La chasse contrôlée qui est une forme de gestion participative a permis d'apprécier la durabilité des ressources fauniques dans les concessions concédées à la CIB. Les résultats obtenus bien que non exhaustifs suite aux difficultés d'application, présentent les signes de non durabilité des ressources fauniques au tour des sites CIB. Des menaces sur la durabilité de la chasse existent, mais aussi des possibilités existent quand à utiliser la pratique de la chasse contrôlée des chasseurs CIB pour établir un indice d'abondance écologique. Les méthodes de la chasse contrôlée sont des indicateurs qui s'avèrent précieux dans le domaine écologique et économique. Le suivi de cette activité à long terme s'avère aussi intéressant.

L'étude sur les semi-nomades a apporté de précieuses connaissances sur ces communautés. La dernière phase du projet n'a pu être achevée (développement des techniques traditionnelles de chasse et aide à la gestion des revenus) mais les bases sont posées pour la mise en œuvre d'une seconde phase.

Dans le cadre de la promotion du modèle et pour permettre sa duplication, plusieurs ateliers d'échange ont eu lieu dans l'espace TNS. Au cours de ces échanges, les animateurs du projet ont pu former les autres acteurs du TNS dans l'approche de gestion adaptée de PROGEPP et ont adopté les stratégies de gestion. Les leçons apprises du modèle ont été également exposées lors de la toute dernière plate forme en janvier 2011. Tous les acteurs TNS à travers la fondation TNS compte systématiquement transplanter cette approche dans leur pays respectif.

Suivant le modèle PROGEPP, l'IFO Danzer a rédigé et fait valider son Plan d'Aménagement. Des USLAB ont également été créés et fonctionnent efficacement. La concession Rougier Mokabi a fait valider son d'un Plan d'Aménagement et a exprimé son engagement dans la création de l'USLAB. A plus long terme, les concessions de Tala-tala et Jua Ikie, au Nord du Parc National d'Odzala, vont démarrer des programmes de lutte anti-braconnage en suivant le modèle de Ngombé, en association avec l'ONG World Wildlife Foundation (WWF). Un atelier s'est tenu en Octobre 2010 pour la présentation des modèles.

L'activité sur la rédaction et l'adoption des normes nationales de conservation et la gestion de la faune sauvage et la biodiversité dans les concessions forestières a été entamée. A l'heure actuelle, le premier draft est disponible et son amendement est en cours par un groupe d'experts afin de prétendre aboutir à son adoption. Une fois validé, ce document permettra une harmonisation et une évaluation globale des richesses de faune du pays.

iii) Le degré de participation active d'une organisation à la mise en œuvre du projet varie selon les activités et surtout de la capacité de l'organisation à contribuer à sa mise en œuvre et à son succès.

Les bénéficiaires visés sont multiples. Le gouvernement en est le premier. Le MDDEFE était officiellement chargé de l'application des lois sur la chasse et la faune, ce qui implique la gestion de l'unité des écogardes. Il représentait également le Projet en cas de litige et servait de liaison avec d'autres départements gouvernementaux. En plus de l'application des lois, le MDDEFE a contribué à la planification, à la mise en œuvre et à la supervision de toutes les autres activités du Projet.

Il a été noté l'existence d'une volonté politique affirmée de l'Etat quant à la poursuite du partenariat avec les différents acteurs impliqués dans PROGEPP afin de pérenniser cette approche multi acteurs pour une gestion responsable et durable des forêts. Les engagements sont pris pour trouver des solutions idoines quant aux dysfonctionnements constatés. Toutes les activités réalisées dans le cadre du projet vont se poursuivre en vue de consolider les acquis obtenus tout au long de la mise en œuvre du projet.

WCS était responsable de la mise en œuvre de la plupart des activités du Projet à l'exception de l'application des lois, pour lequel il fournissait un appui technique. WCS a joué le rôle principal dans l'éducation environnementale, la conservation communautaire, et dans la recherche et le suivi des activités de conservation, de populations de la faune, et des activités socio-économiques. Dans la pratique, WCS a historiquement joué un rôle important dans l'application des lois en leur offrant un soutien logistique et une assistance technique pour la planification des missions de police, la gestion des écopardes, et le suivi des résultats de l'application des lois.

La compagnie CIB s'est impliquée dans les activités liées à la foresterie telles que la mise œuvre d'un programme d'exploitation à faible impact et l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de ses concessions. Plus particulièrement pour la conservation de la biodiversité, la CIB appliquait ses règles de l'entreprise relatives à la gestion de la faune. Elle instruisait ses travailleurs sur les lois liées à la faune, en les pénalisant en cas d'infractions. La société prenait également en charge la conservation de la biodiversité à travers un appui logistique et financier de l'unité des écopardes en payant pratiquement les trois quarts du coût annuel, offrant un logement pour la plupart des employés du projet, et en fournissant un soutien logistique. Pour répondre à son obligation de réduire la chasse dans ses concessions, l'entreprise a investi des matériaux et une main-d'œuvre pour accroître la disponibilité des protéines animales internes pour ses travailleurs et leurs familles. Comparé à d'autres sociétés forestières opérant en Afrique Centrale, la CIB a pris des mesures sans précédent pour intégrer la gestion de la faune dans les procédures d'exploitation forestière, les politiques et dans les pratiques d'utilisation des terres. La CIB a reçu son premier certificat FSC pour la concession de Kabo en 2006 et une seconde certification pour la concession de Pokola en mai 2008, et pour la concession Loundougou-Toukoulaka en Septembre 2010 une superficie totale 1.300000ha. L'objectif de la société de certifier l'ensemble de ses concessions et sa production de bois sur près de 1,4 million d'hectares a été réalisé. En outre, toute la production de la CIB est certifiée pour sa légalité et sa traçabilité sur ses trois concessions au moyen de vérifications indépendantes effectuées par la SGS (Timber Legality & Traceability Verification and Controlled Woods).

CIB bénéficie à moyen et long terme de l'obtention et du maintien des certifications FSC (valorisation du bois, assurance d'une exploitation durable).

Les communautés locales quant à elles ont significativement participé aux aspects les plus importants de ce système de gestion, notamment dans l'élaboration d'un système de zonage et de règlements d'accès pour favoriser l'exploitation durable des ressources floristiques et fauniques. Cela a soulevé la question de la meilleure façon de mettre en place un mécanisme viable pour assurer une cogestion juste et efficace des ressources forestières. Les communautés qui, historiquement, avaient été privés de leurs droits à la fois politiquement et économiquement ont vu leurs droits restaurés. Le renforcement des capacités sur les aspects liés au développement durable est une valeur ajoutée dans cette approche.

En dehors de la protection du PNNN, cette approche a permis de conserver la faune au delà des aires protégées avec l'implication de tous les intervenants afin de garantir les moyens d'existence des communautés locales, la biodiversité dans le deuxième poumon mondial (basin du Congo) et l'avenir des générations futures.

iv) La mise en œuvre du projet a permis le développement d'un certain nombre d'acquis qui méritent d'être capitalisés. Ainsi, il a été noté l'existence d'une volonté politique affirmée de l'Etat quant à la poursuite du partenariat avec les différents acteurs impliqués dans PROGEPP. Par ailleurs, des engagements sont pris pour trouver des solutions idoines quant aux différents dysfonctionnements constatés. Par conséquent, toutes les activités réalisées dans le cadre du projet vont se poursuivre en vue de consolider les acquis obtenus tout au long de la mise en œuvre du projet.

5 Bilan et analyse

i) Étant donné les objectifs, les priorités et les buts différents qui émergent dans une approche multi acteurs, l'un des moyens les plus simples de prévenir et d'atténuer les conflits entre les partenaires est d'assurer que les rôles, les droits et les responsabilités de tous les partenaires soient bien définis par les protocoles officiels. Pour la gestion des ressources naturelles, certaines des responsabilités qui doivent être clairement attribuées à un partenaire comprennent: (1) l'assurance de la sécurité alimentaire des travailleurs de la concession et des populations locales, (2) la collecte et la gestion des données biologiques et socio-économiques pour prendre les dispositions nécessaires pour les décisions de gestion, (3) l'incorporation des communautés locales dans les activités de gestion des ressources, (4) la gestion de différentes ressources forestières, y compris la faune, le bois, produits forestiers non ligneux, la pêche, etc., (5) la résolution des conflits entre les partenaires et les autres parties prenantes, et (6) le degré d'investissement financier dans la faune et de la gestion des ressources naturelles.

Chacun des partenaires a tenu le rôle qui lui était imparti mais il reste que la collaboration entre une ONG dédiée à la conservation, le Gouvernement Congolais intéressé par la rentabilisation durable de ses forêts, et une compagnie privée intéressée par le profit durable généré par les activités forestières représentait un véritable défi. L'implication des populations locales comme planifiée n'a pas été sans difficultés, du fait notamment de l'aspect récent du désenclavement de la zone, en particulier dans la concession Loundoungou-Toukoulaka.

ii) Dans la zone PROGEPP, la chasse commerciale représentait déjà une menace concrète au début de ce projet (phase II). Le désenclavement avec le développement du réseau routier, la croissance démographique, le manque de ressources financières alternatives, tout cela a créé un contexte favorable à une croissance de la chasse commerciale. Les résultats des études écologiques et socio-économiques l'ont confirmés et les facteurs favorisant ont été identifiés (croissance démographique, immigration), les indicateurs significatifs (nombre d'espèce protégées abattues, quantité de viande de brousse vendue dans les sites, trophées saisis...) et les effets négatifs sur la faune (diminution des densités de crotte d'éléphants en périphérie du Parc, en comparaison avec les résultats obtenus dans le Parc). Les efforts des patrouilles de lutte anti braconnage ont certes permis de réduire les activités illégales de chasse commerciale, mais sans toutefois arriver à les juguler entièrement. Un tel résultat demande la prise en compte des problématiques associées, ce qu'a fait PROGEPP. Il s'agit bien d'un problème majeur, bien ciblé mais non encore complètement résolu.

Il apparaît logique de penser qu'une croissance démographique des populations humaines consommatrices de viande de brousse, associée à une diminution des habitats pour la faune (suite à la coupe du bois, à l'extension des parcelles urbanisées ou dédiées à l'agroforesterie) ne peut mener à terme qu'à une raréfaction des produits fauniques. La disparition locale des espèces de gibier laisserait certaines personnes avec peu de sources alternatives de protéines. Dans le cas de PROGEPP, il s'agissait non pas d'interdire la chasse comme dans les aires Protégées, mais plutôt de la gérer afin d'assurer une durabilité des produits fauniques, cela n'étant envisageable qu'à l'échelle locale. La notion de gestion durable, à travers l'instauration des Comités locaux de gestion des Ressources prenait donc tout son sens. La création des CGRN et l'instauration des activités de Chasse contrôlée sont un premier pas réussi vers cette gestion durable. Néanmoins, les diminutions des taux de retour constatés dans les quatre sites

de chasse montrent que le problème doit continuer à être pris en compte et que des améliorations doivent être faites.

L'intensification de l'activité forestière dans le Nord Congo vers la fin des années 1990 et le début des années 2000 a ouvert le PNNN à de nouvelles menaces. En cas de négligence de la part des sociétés forestières, les dégâts sur la flore et la faune peuvent rapidement s'avérer dramatiques et irréversibles. Grâce à l'engagement de la compagnie CIB dans la mise en place des techniques EFIR et la recherche des certifications FSC, la collaboration PROGEPP a assuré une gestion de qualité au sein des trois concessions CIB. La validation des Plans d'Aménagement, l'obtention et le maintien des trois certifications FSC en sont une preuve du succès rencontré dans la gestion de cette problématique.

Le Manque de sources protéiques alternatives à la viande de brousse et de ressources économiques alternatives à la pratique de la chasse est un problème majeur et encore présent. Il est inutile d'espérer diminuer significativement les pressions de chasse si aucune alternative n'est proposée aux habitants en termes de ressources protéiques. Les exportations de viande de brousse ainsi que les activités de chasse au trophée viennent toutefois nuancer cette affirmation, d'autant plus que dans de nombreux cas, le chasseur lui-même ne touche qu'un bénéfice minime (tant en nature qu'en espèce) tandis que la viande et/ou les trophées sont exportés hors de la zone. Reste qu'il est impératif de prévoir la création de ressources alternatives, en termes de viande, mais également en termes de « petits revenus ». A ce titre, PROGEPP a multiplié les tentatives de développement de projets de petites envergures. Les résultats obtenus sont globalement négatifs, mais les sept derniers microprojets sont en cours de mis en œuvre embryonnaire et sous réserve de toute conclusion. La stratégie employée devra toutefois être revue. Les activités d'agriculture et d'élevage ne sont absolument pas des activités traditionnelles dans la zone et très peu des personnes disposent des formations nécessaires. Il sera impératif, préalablement à toute initiative de mise en place de projet d'élevage en particulier, d'assurer une formation préalable, englobant les aspects vétérinaires, zootechniques et financiers. Par ailleurs, le manque de volonté de suivi émanant des populations a été un facteur limitant qui devra être pris en compte dans les stratégies futures.

Le projet a posé toutes les bases nécessaires à une gestion durable de la faune, dans le cadre du partenariat avec le Gouvernement congolais, la CIB et la WCS. La définition de l'objectif spécifique¹ englobait l'ensemble de la problématique de gestion durable de la faune et aucun aspect n'avait été omis/sous estimé. L'objectif spécifique² est une suite logique. L'avancée significative dans le processus de validation des Plans d'Aménagement, de la mise en place des USLAB et de l'acquisition des certificats FSC dans les concessions voisines (IFO- groupe Danzer, Mokabi groupe Rougier) prouvent que cet Objectif était correctement ciblé, même si quelques défis restent à relever.

Globalement la définition de la stratégie s'est avérée très pertinente, basée sur les principes définissant la mise en œuvre des activités de PROGEPP. La réduction du braconnage est recherchée par chacun des partenaires. La WCS pour des raisons de conservation, la CIB pour le maintien de ses certifications FSC, le Gouvernement Congolais du fait qu'il est signataire de la convention CITES et que la faune sauvage constitue un patrimoine et une richesse majeure pour le pays. MAIS en parallèle, CIB crée des emplois et fait venir des gens, qui doivent se nourrir. La pratique de l'élevage n'est pas encore très rependue ni reconnue par les communautés, tandis que le coût de l'importation de viande reste très élevé donc la

consommation de viande de brousse facilite les choses. De plus, des actions intensives contre le braconnage risquent de créer des soulèvements. A ce titre, les activités alternatives et l'implication des populations sont des éléments fondamentaux de réussite. La stratégie telle que définie prenait en compte ces différents aspects. Les problèmes ont plutôt été rencontrés dans la mise en œuvre sur le terrain (logistique, finance, aspects politiques).

iii) Succinctement, l'implication renouvelée des partenaires PROGEPP, a permis au projet de poursuivre son objectif. Il préserve les moyens d'existence des communautés locales et protège le Parc National Nouabalé-Ndoki à travers l'accomplissement des activités par les volets ci-après : l'éducation et la sensibilisation, les activités alternatives, la protection de la faune sauvage, la gestion adaptative, le monitoring socio-économique et écologique ainsi que le programme du suivi de l'exploitation forestière à impact réduit mis en place par CIB dans les UFA qui lui sont concédées. La mise en œuvre des activités alternatives a connu de nombreuses perturbations ; entre autre le manque de l'expertise dans le domaine de développement et le retard dans le versement de certaines tranches du financement. Ainsi reconnaissons que la partie la plus faible de l'approche multi-facettes du projet était le programme des activités alternatives, qui a échoué à produire des recettes substantielles ou de protéines pour les populations locales non-employées par la compagnie forestière.

Il y a plusieurs raisons expliquant que le programme n'ait pas répondu complètement aux attentes, dont le plus important était le fait que WCS, la CIB, et le MEF avaient des objectifs différents pour le même programme. L'amélioration des moyens de subsistance des communautés rurales exige parfois des mesures extraordinaires, qui seront probablement uniques en fonction des contextes différents. Dans les concessions de la CIB, la façon la plus simple pour améliorer les moyens de subsistance peut être de réduire les obstacles pour les populations locales à participer dans l'économie. Cela pourrait être réalisé grâce à l'embauche préférentielle des populations locales et l'approvisionnement local en services et biens. Si nécessaire, la société peut offrir une formation professionnelle pour renforcer les capacités des populations locales dans les postes qui exigent des compétences techniques spécifiques ou administratives.

Une autre façon d'améliorer les moyens d'existence peut être l'intégration d'une organisation de développement ayant une expertise dans les activités de subsistance alternatives dans le projet. Un partenaire de développement aurait ajouté une expérience, un savoir-faire technique, et une attention singulière au problème d'amélioration des activités de recettes et de production des protéines.

iv) L'avancement vers la réalisation de l'objectif spécifique du projet a connu quelques entorses. Les quelques imperfections constatées qui ont légèrement freiné le projet étaient dues au manque de qualification du personnel, aux changements inopinés des conseillers techniques principaux WCS et aussi à leur recrutement tardif et aux problèmes rencontrés sur le terrain. Le rythme des décaissements des fonds a été un des facteurs limitant dans la réalisation des objectifs visés par le Projet et a influé sur l'atteinte des objectifs dans les délais raisonnables. D'où les périodes de prorogation du projet ont été nécessaires.

v) Globalement, la gestion du projet n'a pas été une tâche aisée. Les relations avec les autres acteurs de la société notamment les populations et les acteurs politico administratifs étaient parfois tumultueuses lorsque les équipes de police de faune traquaient les criminels environnementaux. Pour ce faire, grâce aux réunions de sensibilisation de qui avaient ciblé

toutes les obédiences, le projet a réussi à arracher l'adhésion de ces strates de la société en terme de soutien dans la mise en œuvre des activités du projet.

vi) La CIB était responsable des activités liées à la foresterie telles que la mise œuvre d'un programme d'exploitation à faible impact, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de ses concessions. Plus particulièrement pour la conservation de la biodiversité, la CIB appliquait ses règles de l'entreprise relatives à la gestion de la faune. Elle instruisait ses travailleurs sur les lois liées à la faune, en les pénalisant en cas d'infractions. La société prenait également en charge la conservation de la biodiversité à travers un appui logistique et financier de l'unité des écogardes en payant pratiquement les trois quarts du coût annuel, offrant un logement pour la plupart des employés du projet, et en fournissant un soutien logistique relativement peu coûteux (par exemple, les mécaniciens, électriciens, etc.) Pour répondre à son obligation de réduire la chasse dans ses concessions, l'entreprise a investi des matériaux et une main-d'œuvre pour accroître la disponibilité des protéines animales internes pour ses travailleurs et leurs familles. Comparé à d'autres sociétés forestières opérant en Afrique Centrale, la CIB a pris des mesures sans précédent pour intégrer la gestion de la faune dans les procédures d'exploitation forestière, les politiques et dans les pratiques d'utilisation des terres. La CIB a reçu son premier certificat FSC pour la concession de Kabo en 2006 et une seconde certification pour la concession de Pokola en mai 2008, et pour la concession Loundougou-Toukoulaka en Septembre 2010 une superficie totale 1.300000ha. L'objectif de la société de certifier l'ensemble de ses concessions et sa production de bois sur près de 1,4 million d'hectares a été réalisé. En outre, toute la production de la CIB est certifiée pour sa légalité et sa traçabilité sur ses trois concessions au moyen de vérifications indépendantes effectuées par la SGS (Timber Legality & Traceability Verification and Controlled Woods)

WCS était responsable de la mise en œuvre de la plupart des activités du Projet à l'exception de l'application des lois, pour lequel il fournissait un appui technique. WCS a joué le rôle principal dans l'éducation environnementale, la conservation communautaire, et dans la recherche et le suivi des activités de conservation, de populations de la faune, et des activités socio-économiques. Dans la pratique, WCS a historiquement joué un rôle important dans l'application des lois en leur offrant un soutien logistique et une assistance technique pour la planification des missions de police, la gestion des écogardes, et le suivi des résultats de l'application des lois. Cette approche garantit la protection du PNNN et permet d'agrandir les aires de conservation au-delà des aires protégées.

Le MDDEFE était officiellement chargé de l'application des lois sur la chasse et la faune, ce qui implique la gestion de l'unité des écogardes. Il représentait également le Projet en cas de litige et servait de liaison avec d'autres départements gouvernementaux. En plus de l'application des lois, le MDDEFE a contribué à la planification, à la mise en œuvre et à la supervision de toutes les autres activités du Projet. Le Gouvernement entend pérenniser cette approche multi acteurs pour une gestion responsable des forêts.

Les communautés locales quant à elles ont significativement participé aux aspects les plus importants de ce système de gestion, notamment dans l'élaboration d'un système de zonage et de règlements d'accès pour favoriser l'exploitation durable des ressources floristiques et fauniques. Cela a soulevé la question de la meilleure façon de mettre en place un mécanisme viable pour assurer une cogestion juste et efficace des ressources forestières. Les communautés qui, historiquement, avaient été privés de leurs droits à la fois politiquement et

économiquement ont vu leurs droits restaurés. Le recrutement et la formation des membres des communautés est une valeur ajoutée dans cette approche.

vii) La quasi-totalité des activités menées par le projet (protection, Sensibilisation et éducation environnementale, lests activités alternatives et la recherche adaptative) constituent des activités de longue haleine et doivent par conséquent être pérennisées. Un aspect du projet qui n'est pas reproductible est sa structure financière. En moyenne, WCS et ses donateurs payent pour les trois quarts du budget annuel, y compris les contributions au programme d'écogardes et les indemnités des fonctionnaires du gouvernement qui travaillent dans le projet. Ce niveau d'appui financier par une ONG n'est pas viable pour le long terme. Le projet doit avoir à court, moyen, et long terme des plans de financement pour s'assurer que les activités de conservation et de gestion sont durables au fil du temps. La vision pour le projet était de faire face à la crise du braconnage, établir un système de gestion de la faune, et avec le temps de transférer la majorité du fardeau des coûts au secteur privé. En théorie, le modèle doit fonctionner parce que l'industrie a besoin d'atténuer son impact sur l'environnement et est prête à payer pour l'assistance à la tâche. Les frais de conservation de la biodiversité sont donc soit compensés par des opérations plus efficaces, plus rentables ou passés aux clients à des prix plus élevés. La CIB a maintenu ses engagements envers le projet, un témoignage de la réussite du programme et de la solidité du partenariat.

viii) Le Projet est un des rares modèles à long terme de partenariat avec le secteur privé pour la conservation de la biodiversité. Le succès de cette approche n'aurait pas été possible sans le ferme engagement des trois partenaires en faveur d'une foresterie responsable, la conservation de la biodiversité et du développement rural. Compte tenu de sa taille, la structure de gestion et le fonctionnement du PROGEPP a été formalisé. Le protocole d'accord a abouti à deux éléments. Premièrement, il a défini les objectifs de la collaboration et les rôles de chacun des partenaires. Deuxièmement, il a défini la structure de gestion du projet, y compris les responsabilités du personnel clé. Le protocole original de 1999 a été actualisé en 2008, les composants principaux demeurant les mêmes (PROGEPP 2008). Entre autres choses, le nouveau protocole a mis sur pied un Comité de Pilotage et un Comité d'Evaluation des activités et des réalisations du projet sur une base annuelle et de fournir des orientations aux responsables du projet. Les agents du MDDEFE ont travaillé côte à côte avec les gestionnaires et les employés de WCS, et les deux étaient en contact fréquent avec les gestionnaires de la CIB.

6 Enseignements dégagés

i)

a) Définition et conception du projet

Le Projet a été créé pour atténuer l'impact non-obligatoire de l'exploitation forestière dans les concessions forestières autour du Parc National Nouabalé-Ndoki. Les trois organismes partenaires - le ministère congolais du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE), la compagnie forestière Congolaise Industrielle des Bois (CIB), et la Wildlife Conservation Society (WCS) - ont fusionné leurs activités financières, matérielles et leurs ressources humaines pour former un projet indépendant (1) pour protéger le Parc National Nouabalé-Ndoki contre la pression de la chasse, (2) gérer la faune dans les concessions forestières de la CIB, et (3) atténuer les effets potentiellement négatifs de l'exploitation forestière sur les moyens de subsistance des populations locales (PROGEPP 1999, 2008). Avec l'objectif de protéger des espèces fauniques et la biodiversité, ces partenaires se détachèrent des approches traditionnelles de gestion forestière qui portait uniquement sur la production de bois. Pour travailler avec les communautés locales, le projet a mis en œuvre une approche à plusieurs volets pour la gestion de la faune qui impliquait l'application des lois, la conservation à base communautaire, le développement d'activités alternatives, et la gestion adaptative. Le modèle a aidé à protéger le parc par la gestion de la faune, la conservation de la biodiversité, et la réduction de l'impact de l'exploitation forestière de la forêt dans les concessions forestières près et autour du parc (Kabo, Pokola, Loundoungou-Toukoulaka). Ces concessions ont formé une zone tampon autour du parc qui a également contribué à la conservation du Réseau du Tri National de la Sangha. Quelques-uns des principaux éléments de la réussite du partenariat projet comprennent:

La conservation des paysages : Les stratégies visant à protéger la diversité dans les concessions forestières de la CIB ont offert la possibilité d'étendre le domaine de la conservation. En reliant la périphérie des concessions forestière avec les aires protégées dans un paysage plus vaste, la zone périphérique peut protéger l'aire protégée de toute atteinte. Une seule aire protégée gérée dans l'isolement peut être trop petite pour la conservation à long terme des espèces de grande envergure, l'effort et l'argent investis dans la conservation des espèces est en vain, lorsque les animaux errent à travers les frontières du parc dans les terres à risque, non gérés et non protégés. Pour les espèces comme les éléphants qui parcourent des centaines de kilomètres, la conservation des paysages multi-usage peut être leur seul véritable espoir de survie (Blake et al. 2007). Le projet a étendu la protection de vastes espèces menacées d'extinction à partir de 400 km² à 1.700 km² en gestion de la chasse et de la faune dans les concessions adjacentes au PNNN.

Adopter une approche multi-facettes de la conservation de la faune : La stratégie mise en œuvre pour la conservation du paysage entrepris par le projet a été l'un de ses plus grandes forces. Grâce à la combinaison d'activités alternatives, la sensibilisation, la répression, et l'application des règles de l'entreprise liées à la conservation de la faune et la chasse, des mesures répressives associées à des actions positives ont été utilisés pour intégrer les populations locales dans la conservation de la biodiversité. Fournir des

informations aux communautés locales sur les lois concernant la faune congolaise et la conservation a aidé à comprendre l'importance de la gestion de la faune et de l'application de la loi, en particulier dans le contexte d'une population humaine en pleine croissance. Le programme d'activités alternatives a été créé pour offrir des alternatives de revenus et de protéines à la chasse, essentiellement comme une récompense pour avoir accepté l'application des lois. L'intégration de règlements de la faune dans les règles de la CIB a allié l'incitation économique de l'emploi au respect de la faune nationale et à la réglementation de la chasse. Cette approche multi-facettes a également combiné recherche et surveillance avec la conservation, en facilitant une approche adaptative à la gestion.

Obliger les sociétés à fournir une alimentation et de la viande adéquates pour leurs employés et leurs familles : La croissance démographique consécutive à l'implantation d'une société forestière entraîne inmanquablement à une augmentation de la consommation de viande de brousse. L'inadéquation entre les quantités de ressources protéiques amenées par les activités d'élevage ou de pêche, et la demande sans cesse croissante, a pour conséquence que les gens soient obligés de se rabattre sur la viande de brousse. Ceci a deux conséquences. Tout d'abord, les salariés, qui sont souvent des immigrants, réduisent les ressources naturelles ; ressources dont les populations locales dépendent souvent. Deuxièmement, l'entreprise forestière profite deux fois de la location de concessions forestières - exploitation de bois et de la faune.

Formaliser le zonage des terres : Un plan officiel assure que les acteurs externes respectent le plan. La formalisation des plans d'utilisation des terres a également été l'un des points forts du modèle, parce que les plans de gestion des concessions de la CIB basent leurs zones de chasse sur les territoires traditionnels des peuples autochtones. Le système de zonage est la principale méthode pour attribuer la "propriété", et donc l'autorité, pour contrôler l'accès à une zone et ses ressources. Un des principaux enseignements qui s'est dégagé de cette expérience est que la cartographie participative était une méthode efficace pour promouvoir la propriété foncière et l'autonomisation des populations locales à gérer leurs propres ressources naturelles. Bien que le gouvernement n'ait pas encore reconnu le régime foncier traditionnel, les vues des villages sur le régime foncier sont maintenant intégrées dans les plans de gestion officiellement sanctionnés.

Impliquer les populations locales dans le zonage des terres : Pour intégrer tous les acteurs, il doit y avoir une plate-forme par laquelle ils peuvent exprimer leurs intérêts. En particulier, les communautés locales ont tendance à avoir moins de pouvoir que les organisations officielles comme les entreprises, les ONG et les syndicats de travailleurs. En travaillant directement et fréquemment avec les communautés locales sur plusieurs années, le projet a contribué à promouvoir les droits des peuples autochtones (y compris la conservation de leurs territoires traditionnels) auprès de la compagnie et auprès du gouvernement.

Contrôler le développement du réseau routier : Les routes permettent aux étrangers d'accéder, et pour les zones frontalières, elles facilitent la colonisation des terres par les agriculteurs de subsistance et la commercialisation des terres et des ressources forestières à travers l'accès aux marchés. L'impact négatif des routes sur la faune peut

être minimisé grâce à une meilleure planification des routes, limiter la surface des routes, et la fermeture des routes non utilisées. Dans les concessions de la CIB, la largeur des routes est limitée à 15 m et toutes les routes sont bloquées dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exploitation forestière. L'ouverture de l'axe de Loundoungou, axe majeur international qui passe parfois à moins de 7km des limites du Parc, représente une menace majeure pour le PNNN.

Faire priorité aux droits des peuples autochtones qu'à la terre et aux ressources : Une attention particulière doit être accordée à la protection des droits des populations locales et autochtones. Il s'agit notamment du droit à exercer un contrôle sur l'accès aux terres, à établir des systèmes de gestion et à maintenir le patrimoine culturel et intellectuel. La planification d'utilisation des terres dans les concessions forestières du nord du Congo a inclus la consultation des communautés locales, mais les populations locales n'ont pas encore établi leurs propres systèmes de gestion formels. Il est important que tous les partenaires adoptent des processus participatifs dans les contacts avec les parties prenantes; il est beaucoup trop commun d'attribuer le leadership communautaire aux mauvaises personnes, et même plus fréquent de confondre le soutien des dirigeants communautaires ou des élus avec l'appui des communautés.

Promouvoir des systèmes de certification : La certification FSC a poussé la CIB à jouer un rôle plus actif dans la gestion de la faune et la conservation des droits des peuples autochtones qu'il avait auparavant. Mais la certification, même avec ses normes et ses audits, n'aurait pas abouti au système de gestion de la faune mis au point par le projet. Les sociétés forestières ont rarement l'expertise ou des ressources pour concevoir et mettre en œuvre un système complet de gestion de la biodiversité. Avec WCS, la CIB a acquis un partenaire disposant d'une expertise pour développer et mettre en œuvre un système de gestion de la faune. Avec le MDDEFE, la CIB a acquis un partenaire ayant le mandat de gérer les écogardes et de faire respecter les lois sur la chasse. La leçon du projet est que la certification peut être un facteur de motivation, mais que les partenariats multi-organisationnels sont les outils nécessaires pour assurer la conservation de la biodiversité et gestion de la faune.

Les faiblesses constatées quant au développement des activités alternatives ont motivé le comité directeur de recommander une collaboration avec le conseil de concertation des fonds de développement communautaires. Un mémorandum de collaboration entre le MDDEFE, WCS, CIB et le conseil de concertation des fonds de développement local. Ce document a défini clairement les rôles et attributions de ces entités dans ce partenariat afin de permettre une mise en œuvre harmonieuse des activités alternatives.

La durée du projet étant très limitée, l'Agence d'Exécution a des obligations à observer rigoureusement: respecter le timing des rapports afin que les versements se fassent à temps. La disponibilité financière est un gage inéluctable sur l'avancement du projet. Il sied également de souligner que certaines pesanteurs liées aux difficultés du terrain peuvent avoir un impact négatif sur la durée et la réussite du projet.

Certains facteurs sont déterminants pour la pérennisation du projet. Une volonté politique affirmée de l'Etat quant à la poursuite du partenariat avec les différents acteurs impliqués dans PROGEPP est perceptible. Les engagements décisifs sont pris

pour trouver des solutions idoines quant aux dysfonctionnements constatés. Toutes les activités réalisées dans le cadre du projet vont se poursuivre en vue de consolider les acquis obtenus tout au long de la mise en œuvre du projet. L'implication des acteurs est de plus en plus manifeste surtout avec la responsabilisation des communautés locales dans la mise en œuvre des activités.

b) Questions relatives au fonctionnement et aux opérations du projet

En plus d'avoir le bon mélange de partenaires, plusieurs autres caractéristiques d'un partenariat contribuent à sa capacité à fonctionner et à influencer la conservation. Ces caractéristiques peuvent varier en fonction de l'ampleur de la menace contre la conservation, avec des menaces de grande envergure nécessitant des systèmes de gestion plus formelle. Compte tenu de sa taille, la structure de gestion et le fonctionnement du projet était très formel, et il est devenu de plus en plus formel au fil du temps.

Le projet est une collaboration entre le MDDEFÉ, la CIB et WCS (PROGEPP 1999) par un protocole officiel signé par chacun des partenaires. Ce protocole a défini les objectifs de collaboration et les rôles de chacun des partenaires, y compris les ressources financières, logistiques et les ressources humaines que chaque organisation était supposée contribuer et les activités qu'elles étaient censées entreprendre. Il a également défini la structure de gestion du projet, y compris les responsabilités du personnel clé. Le protocole original de 1999 a été actualisé en 2008, les composants principaux demeurant les mêmes (PROGEPP 2008). Par ailleurs, le nouveau protocole a mis sur pied un Comité de Pilotage et un Comité d'Évaluation des activités et des réalisations du projet sur une base annuelle et de fournir des orientations aux responsables du projet. Ces comités sont composés de membres de chacune des organisations partenaires, des donateurs, et des experts extérieurs.

Le MDDEFÉ et WCS ont cogéré le projet et ont conjointement supervisé les activités du projet et le personnel, chaque organisation appliquant les activités pour lesquelles elle était responsable. WCS a également géré le budget, garantissant la transparence financière pour le MDDEFÉ et la CIB. La CIB a joué un rôle indirect mais très important dans la gestion du projet, elle a attribué à une personne le rôle de liaison quotidienne avec le projet et fourni des informations et des idées aux réunions du comité technique et de direction. Le projet a été cogéré par le personnel nommé par le MDDEFÉ et WCS. Le coordonnateur du MDDEFÉ et le Conseiller Technique Principal (CTP) de WCS ont collégialement planifié et mis en œuvre les activités du projet. Le Coordonnateur est responsable de l'application des lois et le CTP est responsable des activités financées par des donateurs. Un Administrateur du projet nommé par WCS gère la comptabilité et la logistique. Le Chef de Brigade du MDDEFÉ dirigeait l'unité d'écogardes. Le MDDEFÉ nomme aussi les chefs de patrouille (trois) qui dirigent les missions d'application de la loi sur le terrain. WCS a embauché la plupart du reste du personnel selon les besoins du projet, à l'exception des deux chauffeurs de la CIB fournis au projet pour le transport des écogardes.

Avec une vaste gamme d'activités réalisées par les partenaires du projet, la communication était essentielle pour la coordination des activités et l'échange

d'informations. Dès le début du projet, les partenaires ont coordonné les activités et les objectifs par le biais des réunions mensuelles formelles. De solides relations personnelles entre les gestionnaires de la CIB, du MDDEFE, et WCS ont facilité la communication, mais des types formels de communication ont été particulièrement importants pour la diffusion d'informations plus largement à travers les différentes organisations.

Les fonds propres OIBT ont contribué significativement au paiement des salaires du personnel (WCS et MDDEFE), à l'acquisition des équipements, matériels et infrastructures, aux frais de voyage et aux activités du projet.

La contribution du MDDEFE était surtout à travers la nomination du personnel au projet. Ces agents ont tous reçus les salaires du gouvernement, et notamment le Coordonnateur du MDDEFE, le chef de la Brigade et les trois chefs de patrouille. Dans la plupart des années, le Coordonnateur a également reçu une allocation de fonctionnement et/ou l'équipement. En outre, le gouvernement a fourni des armes et munitions à l'unité des écogardes.

WCS et ses donateurs internationaux, ont contribué au financement des activités du projet chaque année. Les bailleurs de fonds comprennent les fonds privés de WCS, les fondations, les particuliers et les agences gouvernementales.

La contribution financière de la CIB a été principalement axée sur l'appui de l'USLAB. La CIB a aussi fourni deux véhicules de transport au projet, les dons mensuels de carburant pour faire fonctionner les véhicules du projet et le logement des employés et leurs familles dans le village de Kabo.

Le MDDEFE est officiellement chargé de l'application des lois sur la chasse et la faune, ce qui implique la gestion de l'unité des écogardes. Il représente également le Projet en cas de litige et sert de liaison avec d'autres départements gouvernementaux. En plus de l'application des lois, le MDDEFE a contribué à la planification, à la mise en œuvre et à la supervision de toutes les autres activités du Projet.

WCS est responsable de la mise en œuvre de la plupart des activités du Projet à l'exception de l'application des lois, pour lequel il fournit juste un appui technique. WCS a joué le rôle principal dans l'éducation environnementale, la conservation communautaire, et dans la recherche et le suivi des activités de conservation, de populations de la faune, et des activités socio-économiques. Dans la pratique, WCS a historiquement joué un rôle important dans l'application des lois en leur offrant un soutien logistique et une assistance technique pour la planification des missions de police, la gestion des écogardes, et le suivi des résultats de l'application des lois.

La CIB est responsable des activités liées à la foresterie notamment la mise en œuvre d'un programme d'exploitation à faible impact et l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de ses concessions. Plus particulièrement pour la conservation de la biodiversité, la CIB applique ses règles de l'entreprise relatives à la gestion de la faune. Elle instruit ses travailleurs sur les lois liées à la faune, en les pénalisant en cas d'infractions. La société prenait également en charge la conservation de la biodiversité à travers un appui logistique et financier de l'unité des écogardes - en payant pratiquement les trois quarts du coût annuel – offrant un logement pour la plupart des employés du projet, et en fournissant un soutien logistique. Pour répondre à son

obligation de réduire la chasse dans ses concessions, l'entreprise a investi des matériaux et une main-d'œuvre pour accroître la disponibilité des protéines animales internes pour ses travailleurs et leurs familles. Comparé à d'autres sociétés forestières opérant en Afrique Centrale, la CIB a pris des mesures sans précédent pour intégrer la gestion de la faune dans les procédures d'exploitation forestière, les politiques et dans les pratiques d'utilisation des terres.

La documentation du projet inclut tous les textes qui ont mis en place le partenariat, définit le rôle et les attributions des acteurs et éventuellement l'orientation dans la mise en œuvre des activités et la présentation des rapports selon les modèles édictés par l'OIBT. Entre autre :

- ✓ Décret 93-727 du 31 décembre 1993 portant création du PNNN,
- ✓ Protocole d'accord sur la gestion des écosystèmes périphériques au PNNN, entre MDDEFE, CIB, WCS et Congo Safari du 2 juin 1999 ;
- ✓ Protocole d'accord en vue de l'observation des mesures relatives à la gestion de la faune dans les trois UFA CIB du 13 décembre 1999 ;
- ✓ Protocole d'accord portant création de l'USLAB du 10 sept. 2001;
- ✓ Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre des activités du Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National Nouabalé-Ndoki (PROGEPP) dans les concessions forestières attribuées à la CIB du 30 janvier 2008 ;
- ✓ le mémorandum de collaboration relatif à la mise en œuvre du projet de juillet 2007;
- ✓ Proposition du projet PD 310/04 Rev.2 (F), OIBT de 2007 ;
- ✓ Les plans d'opération annuels ;
- ✓ et le manuel OIBT de suivi, examen, rapports et évaluation de projets

La Recherche Adaptative a été l'organe de suivi et évaluation du projet dans la mesure où elle donnait le feedback sur l'efficacité du système de gestion et orientait la prise de décision en marge des attributions et rôle régalién du comité directeur.

Par ailleurs, de nombreux facteurs ont eu un impact significatif sur le fonctionnement du projet notamment dans la collaboration avec les acteurs politico administratifs. Cette collaboration aurait pu éviter les entorses constatées dans le cadre de l'application de la loi et surtout dans le rôle que ces acteurs doivent jouer dans une telle initiative.

Tout compte fait après des années de travail et d'expérimentation, une des leçons sonne plus vraie que n'importe quelle autre : la conservation de la biodiversité dans un monde en mutation exige une réflexion innovante et des efforts audacieux.

7 Conclusions et Recommandations

i)

Le projet constitue un modèle de conservation né de la menace de l'exploitation forestière sur la forêt tropicale, sa biodiversité, et les moyens de subsistance de ses populations. Au moment de sa conception, le projet était nouveau et radical, mais plus important encore, il était une solution pratique à un problème de conservation. Nonobstant les pesanteurs rencontrées liées à de nombreux facteurs, la mise en œuvre des activités couvrant la durée du projet a donné des résultats probants dans sa globalité, au vu de leur taux de réalisation et grâce à la bonne collaboration entre les partenaires du Projet. Ceci nous amène à conclure que le Projet a atteint son but à pourcentage plus élevé.

Par ailleurs, les imperfections dues au manque de qualification du personnel dans certains aspects, au changement répété de la représentation WCS à la coordination avec ses conséquences et aux difficultés rencontrées sur le terrain, ont pu être résolues de façon adaptative avec l'apport significatif de l'OIBT et des partenaires. D'autres obstacles à la gestion et à la conservation de la faune sont à l'avenir, des défis auxquels des solutions doivent être trouvées et testées. En substance, à partir des leçons apprises, les recommandations suivantes sont formulées:

- ✓ Ajout d'un partenaire de développement à la combinaison ;
- ✓ amener les sociétés à fournir une alimentation en protéines animales adéquate pour les employés et leurs familles ;
- ✓ Réduire les impacts négatifs de l'industrie et de la conservation sur les peuples autochtones ;
- ✓ Élaboration d'un plan de financement durable à long terme ;
- ✓ Se Préparer pour les hauts et les bas ; car les économies passent par des cycles de hauts et des bas. La collaboration avec le secteur privé est un risque pour la conservation de la biodiversité, si le maintien des activités de conservation et de gestion est trop étroitement lié au partenaire du secteur privé. En période de difficultés financières, l'investissement en matière de conservation pourrait être difficile à justifier auprès des actionnaires, mais arrêter l'appui pourrait remettre en cause les années des gains dans la conservation ;
- ✓ L'établissement de normes à l'échelle régionale grâce à l'application des lois nationales ; car pour promouvoir la gestion des terres et la conservation à l'échelle régionale, les lois forestières devraient être appliquées à toutes les sociétés et toutes les concessions sans exception.

ii)

Les résultats présentés ici suggèrent que le modèle est efficace et que sa reproduction à d'autres sites et/ou d'autres industries est un gage inéluctable pour non seulement aider à conserver les habitats tropicaux, leur biodiversité et leur faune, mais aussi et surtout d'accroître les aires de conservation. Car, au moment où la portée de l'industrie se développe à grand pas, la forme de conservation la plus importante pourrait se faire en dehors des aires protégées et va vraisemblablement inclure des partenariats avec l'industrie que l'on croyait improbable jusque-là.

Responsable du rapport

Tomo NISHIHARA, Conseiller Technique Principal zone Nord (WCS)

Date :

8 août 2011

8 ANNEXE

Annexe 1 : Etat financier du Projet

Annexe 2 : Etat de trésorerie du projet

Annexe 3 : Mémoires de collaboration pour la mise en œuvre des activités alternatives (Likouala)

Annexe 4 : Mémoires de collaboration pour la mise en œuvre des activités alternatives (Sangha)

Numéro du projet : PD 310/04 Rev. 2 (F)

Date de lancement du Projet : 03 août 2007

Coûts du projet : 2,321,323 US \$

Type de rapport : Rapport d'achèvement du Projet

Personnel technique et scientifique du projet:

- Jean Claude DENGUI, Coordonnateur/MDDEFE
- Tomo NISHIHARA, Conseiller Technique Principal zone Nord /WCS
- Olivier DESMET, Chef de service aménagement (CIB)

Nom complet et adresse de l'institution : Wildlife Conservation Society, en coopération avec Le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement et la Congolaise Industrielle des Bois
B.P. 14537

Satellite Phone: 00242057039057

Email: tomowcs@gmail.com

Lieu et date où le rapport a été produit : Kabo, 8 août 2011